



CHENIER

# L'AVENIR DU NORD

SEUL JOURNAL DU DISTRICT DE TERREBONNE

1897-1940

EXISTANT DEPUIS QUARANTE-TROIS ANS

1897-1940

"Le mot de l'avenir est dans le peuple même; nous verrons prospérer les fils du Saint-Laurent". (Benjamin Sulte)

SAINT-JEROME, P. Qué.  
Abonnement: \$2.00 par année

Directeur et Propriétaire  
Honorables JULES-EDOUARD PREVOST

Publié par  
IMPRIMERIE J.-H.-A. LABELLE, Limitée  
Saint-Jérôme



LABELLE

QUARANTE-QUATRIEME ANNEE, NUMERO 33

Journal hebdomadaire — Cinq sous le numéro

LE VENDREDI, 16 AOUT 1940

## Soyons des citoyens du Canada avant tout

**Vibrant appel du sénateur Athanase David à l'adresse des "jeunes". — L'enregistrement national et la loi de mobilisation.**

L'honorable Athanase David vient de rappeler aux jeunes leur devoir dans les heures tragiques que nous traversons. Lui qui a si puissamment contribué à relever le niveau intellectuel de notre province, a demandé aux jeunes de ne pas écouter tous les semeurs de désordres et de faire bloc pour défendre la patrie en danger.

M. David s'est particulièrement opposé à une "éducation nationale" qui sème la discorde, divise nos forces et nous rend agressifs pour tout ce qui n'est pas du Québec.

L'attitude passive, en ce moment, a-t-il dit, n'est que lâcheté. Et plutôt que de parler de sentiments patriotiques, il vaudrait mieux nous grandir à la mesure des événements et, sans hésiter, répondre à l'appel du pays.

Le sénateur David détruit la légende de l'océan infranchissable. Il avertit que l'Atlantique n'est plus une défense inexpugnable et que, d'ailleurs, sa doctrine même poussera Hitler sur nos côtes.

M. David parle longuement, et non sans émotion, de notre fidélité à la France, puis s'attaque à la question de l'enregistrement national. "Celui-ci, dit-il, attendra tous ceux de seize ans et plus, permettant ainsi de grouper nos forces, d'orienter nos énergies et de diriger nos volontés. De la sorte, continue-t-il, chacun dans son domaine accomplira le plus grand devoir que l'homme peut remplir après celui qu'il doit à Dieu, être utile à sa patrie. Plus tard viendra la mobilisation. Grâce à elle, notre jeunesse connaîtra, au service du Canada, et du Canada seulement, si elle le veut, une discipline qui en fera des hommes capables de manier une arme et de s'en servir contre l'envahisseur, s'il vient jusqu'ici.

**Ce que dit la loi de mobilisation**

"D'aucuns peuvent penser "qu'il y a ici traquenard comme il y en eût en 1916 et en 1917". Est-ce trop demander à vous qui, demain, serez appelés à servir le pays, dit plus loin l'honorable M. David, de suivre la lecture sèche mais complète de l'article 3 de la loi de mobilisation, qui édicte le but réel de cette loi. L'article 3 se lit ainsi, — suivez-moi, je vous en prie: les pouvoirs conférés par l'article qui précède ne peuvent pas être exercés aux fins de requérir des personnes de servir dans les forces militaires, navales ou aériennes en dehors du Canada et de ses eaux territoriales".

Est-ce assez clair?"

**"Les jeunes, pas d'illusions"**

M. David conclut, enfin, par l'exhortation suivante: "Maintenant, les jeunes, pas d'illusions, car pas un d'entre vous ne peut me garantir que nous ne serons pas attaqués; aucun d'entre vous, s'il fallait que la Grande-Bretagne fût vaincue, ne peut me faire voir ce que sera l'avenir du Canada. Mais je sais qu'à côté de maintes doctrines qui vous ont touchés, qui, peut-être même, à certains moments, vous ont empoisonnés, vous avez gardé intactes les qualités dominantes de notre petit peuple, vous n'avez jamais été des lâches et vous n'êtes pas des peureux. Et je suis de science absolue et certaine que devant l'Allemand envahisseur du Canada, pas un instant vous n'hésiteriez à sacrifier même votre vie, s'il le fallait, pour sauver votre pays?"

**Préparation qui s'impose**

Alors, n'hésitez pas: ce n'est pas tout que d'avoir le désir de se défendre, ce n'est pas tout que d'avoir le désir de demeurer libres, encore faut-il savoir s'y préparer en devenant aptes à faire sa part, en acceptant de bon gré, avec fermeté, et souffrez que j'ajoute avec satisfaction, cet enregistrement et cette mobilisation qui n'ont qu'un but: préparer tous les citoyens canadiens à être utiles dans la défense de leur patrie.

Nous donnons, en page trois de l'Avenir du Nord, le texte même de l'allocution du sénateur David.

## Le Canada en guerre

**La session de guerre est ajournée**

La deuxième session de guerre du Parlement canadien s'est terminée le mercredi 7 août, par un ajournement des Chambres au 5 novembre. On l'avait ouverte le 16 mai dernier. Un mois plus tard, devant les graves événements qui se déroulaient en Europe, le premier ministre, M. Mackenzie King, présenta la mesure qui est restée la plus importante de ces trois mois de délibérations: la mobilisation générale des hommes et des ressources du pays, pour la défense du territoire canadien.

"La mesure a pour objet de supprimer tout doute quant au pouvoir du gouvernement et à la volonté du Parlement de requérir toutes les ressources matérielles de la nation quand les nécessités de la guerre l'exigeront", dit M. King, le 18 juin. "IL NE S'AGIT AUCUNEMENT DE RECRUTEMENT POUR LE SERVICE DANS LES FORCES ARMÉES OUTRE-MER", précisa le chef du gouvernement, en ajoutant: "Un inventaire complet et rationnellement établi des ressources du Canada en hommes et en biens constitue un fondement nécessaire pour certaines des mesures de sécurité et de défense intérieures que j'ai annoncées. L'inscription nationale des effectifs du Canada sera donc instituée dès à présent. Qu'il me soit permis de souligner que CETTE INSCRIPTION N'AURA RIEN A FAIRE AVEC LE RECRUTEMENT D'HOMMES POUR LE SERVICE OUTRE-MER."

**L'inscription nationale**  
M. Jules Castonguay, directeur de l'inscription nationale, continue à faire parvenir dans tout le pays les formulaires d'inscription. On procède de façon à s'occuper d'abord des provinces les plus éloignées d'Ottawa, capitale du pays. C'est ainsi que les premiers ballots de formulaires ont été expédiés au Yukon et en Colombie-Britannique; ensuite en Alberta, en Saskatchewan, dans l'île du Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse. On en viendra bientôt maintenant aux deux provinces du centre, Québec et l'Ontario.

**Aumôniers de troupes**

Le major le R. P. G. Côté, E.D., de Québec, a été nommé premier aumônier catholique romain de la 2e division canadienne. Ordonné en 1914, le R. P. Côté se rendit outre-mer à titre d'aumônier, en 1918, et servit en Angleterre et en France avec le 22e bataillon.

**Une nouvelle unité**  
La marine royale canadienne vient d'acheter un nouveau destroyer de la flotte anglaise afin de combler la perte du destroyer "Fraser" qui a péri, le mois dernier, dans l'estuaire de la Gironde. La nouvelle unité portera le nom de "Margaree", qui est celui d'un petit fleuve de l'île du Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse.

**Sauvetages**

Le commandant du destroyer canadien "Skeena", actuellement en eaux européennes, vient d'être officiellement félicité pour le travail héroïque que les membres de son équipage ont accompli pendant les opérations de sauvetage à la suite du récent torpillage du navire marchand "Manipur" dans l'Atlantique. On a aussi rendu hommage aux marins du destroyer "Restigouche" pour le sauvetage non moins héroïque des naufragés du "Fraser", et aux marins du "Saint-Laurent" pour avoir sauvé les 700 naufragés du paquebot "Arandora-Star", navire anglais qui transportait des prisonniers allemands et italiens au moment où il fut torpillé par un sous-marin nazi.

**Marraine d'un navire de guerre**

Mme Brodeur, épouse du commodore canadien Victor Brodeur, de la flotte du Pacifique, a présidé récemment au lancement d'un nouveau navire de guerre, le "Jasper", dans un port de l'ouest du Canada.

## Le régiment de Joliette compte 700 hommes au camp

**1,650 Canadiens-français à Farnham**

**Saint-Jérôme bien représenté**

1,650 Canadiens-français sont réunis au camp de la milice non permanente établi non loin de Farnham.

Le régiment de Joliette, les Fusiliers de Sherbrooke et le régiment de Saint-Hyacinthe font de l'entraînement depuis deux semaines et devront en faire encore pendant une autre semaine avant d'avoir complété la période réglementaire.

Grâce à l'enseignement remarquablement au point de leurs instructeurs, ces nouvelles recrues pleines de bonne volonté ont déjà fait des progrès marqués.

Ces civils d'hier marchent déjà avec aisance au pas militaire et s'exercent à manier les armes avec dextérité.

**Le 83e à l'honneur**

Le régiment de Joliette est le plus nombreux de toutes les unités réunies à ce camp. Il compte 700 hommes qui s'entraînent sous les ordres du major Gustave de Bellefeuille. Les Fusiliers de Sherbrooke ont un effectif de 600 hommes, tandis que le régiment de Saint-Hyacinthe n'a que 350 recrues.

Comme nos lecteurs le savent, des 700 hommes du régiment de Joliette, 150 ont été recrutés dans la région, et surtout à Saint-Jérôme, et forment la compagnie des Laurentides du 83e.

Les lieutenants O. Robert et R.-M. Rainville, de cette unité, ont reçu dernièrement, des certificats d'instructeurs de tir. Le lieutenant Rainville a été attaché pendant quelque temps, à la compagnie des Laurentides, comme instructeur à Saint-Jérôme.

Plusieurs de nos jeunes concitoyens y sont au nombre des officiers. L'un d'eux nous écrit et nous donne une idée de son travail et des exercices militaires de chaque jour. Nous croyons que ces détails intéresseront nos lecteurs et surtout, les parents de nos enrôlés volontaires:

Camp militaire de Farnham, le dimanche 11 août 1940.

Il est huit heures et dix: je viens de souper. Je suis installé devant ma tente, sur une table confectionnée par mon ordonnance, et je vous tape ces quelques lignes sur le clavier d'un officier de mes collègues.

Vous voudrez bien excuser le décousu de ma lettre: j'ai tant de choses à vous dire et le temps dont je puis disposer est si court!

Tout de suite, je dois vous dire que je suis en très bonne santé et que je suis enchanté de la vie que je mène. Voici, en peu de mots, les grandes lignes de mon programme, les jours ordinaires. Lever à six heures; ablutions, toilette, etc... À six heures et demie, je m'en vais faire l'inspection de mes lignes, celles de la compagnie "C", où j'ai été transféré, et voir au déjeuner des hommes de ma compagnie: j'ai cent vingt-six hommes à surveiller. Je déjeune moi-même vers huit heures ou huit heures 30 et, à 9 heures, je "tombe sur la parade" à la tête du peloton numéro 1 de la compagnie "C". Jus- qu'à midi et quart, nous faisons de l'exercice: maniement des armes, marche, formations, etc. Après ces heures de travail en plein soleil, je fais dîner mes hommes; c'est mon tour de manger entre 1 heure et 1 heure 30. À deux heures, nouveaux exercices au soleil jusqu'à 4 heures 15. Et je reviens à mes quartiers, fourbu. Je prends une bonne douche... quand il y a de l'eau, et je repose mes pieds, mes jambes et ma pauvre voix.

Je vous ai donné la description de ma journée "ordinaire"; mais son programme est léger lorsqu'on le compare à celui que j'ai dû remplir hier, samedi, alors que j'étais "orderly officer", en français: "officier de service". L'orderly officer, assisté d'un orderly sergeant, est en charge des cinq compagnies du régiment durant une période de 24 heures sans arrêt. C'est ainsi que j'ai été en devoir de 6 heures du matin, hier, à 6 heures du matin aujourd'hui. L'officier de service doit voir à l'inspection et à la distribution des rations à toutes les cuisines du régiment, à l'inspection des mess et des cuisines, des cantines et de l'hôpital, des lavabos et des latrines, des garages et

des magasins. C'est à lui que toute plainte doit être communiquée et tout manquement à la discipline du camp rapporté; lui-même doit en faire rapport à l'adjudant, à l'"orderly room", et au commandant du régiment. Bref, l'officier de service doit maintenir l'ordre partout. Entre autres choses, il doit voir à ce que toutes les lumières soient éteintes dans les tentes à 22 heures 15, selon l'expression militaire, c'est-à-dire 10 heures 15.

Voilà le travail harassant que j'ai dû faire hier et ce matin. Je ne m'en porte pas plus mal pour cela.

## L'honorable Ernest Lapointe répète: "Pas de conscription pour le service outre-mer"

L'enregistrement national n'est, en somme, qu'un inventaire de la population pour la protection éventuelle du Canada. Ceux qui veulent faire croire que c'est un premier pas vers la conscription non seulement propagent une fausseté abominable, mais ils commettent un acte non moins abominable de trahison: ils font le jeu de l'ennemi. La loi est formelle: il n'y aura pas de conscription pour le service outre-mer. Le premier ministre, le très honorable M. King, en a donné l'assurance formelle le 18 juin aux communes, et les dirigeants de la nation ont donné la même assurance à plusieurs reprises, avant, pendant et après les élections. La situation du Canada est très dangereuse, et ceux qui le nient ou qui en doutent, comme ceux qui s'opposent à l'enregistrement, jouent un rôle aussi néfaste que les saboteurs qui voudraient faire sauter nos usines et nos ponts.

## MELI-MELO

**TAXE PROVINCIALE DE 15 POUR CENT**

La taxe provinciale de 15 p.c. percevable sur le montant de l'impôt sur le revenu payé au Trésor fédéral en 1939 sera exigible le 31 du courant. Le contribuable n'a aucune formule à remplir, mais il doit faire parvenir un chèque, fait à l'ordre du Receveur général du Canada, à l'inspecteur de l'impôt sur le Revenu, 400 Place Youville, Montréal, à la date précitée.

Le contribuable doit payer sa taxe de 15 pour cent, exactement sur le montant qu'il a payé en 1939 au fédéral. Il doit indiquer son nom, son adresse et faire une mention spéciale que le chèque comporte le paiement de la taxe provinciale de quinze pour cent.

**LA PART FAITE AUX CANADIENS-FRANÇAIS DANS L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE**

L'honorable P.-F. Casgrain, secrétaire d'Etat dans le cabinet King, vient d'écrire à M. W. Lacroix, député de Québec-Montmorency à la Chambre des communes, une lettre dans laquelle il lui apprend que dans la province de Québec, du 1er janvier 1939 au 30 avril 1940, 1,414 Canadiens-français ont été nommés au service civil fédéral. Il y eut aussi 190 nominations de citoyens de langue anglaise. Le pourcentage est donc de 88.15 pour les citoyens de langue française et de 11.85 pour cent pour les autres.

**M. HOUDE SERA PRISONNIER DURANT TOUTE LA GUERRE**

La Gendarmerie royale a déclaré mercredi matin: "M. Camillien Houde est bel et bien dans un camp de concentration. La rumeur qu'il soit gardé ailleurs est fautive, tout comme celle qu'il ait été interné pour un temps indéfini. Il est même probable qu'il sera détenu durant toute la guerre".

Il n'y a donc rien de vrai dans la rumeur qui circulait hier, en certains milieux, que le gouvernement fédéral avait décidé de détenir M. Houde à Ottawa jusqu'à la fin de l'enregistrement national.

D'autre part, la Gendarmerie, grâce à certains documents, avance rapidement dans son enquête sur l'enregistrement de M. Houde. Il est même possible que, d'ici quelques jours, il y ait d'autres personnes qui soient conduites au camp de concentration.

**FIN DE L'ENRÔLEMENT VOLONTAIRE**

Depuis hier, l'enrôlement volontaire dans la milice non-permanente a cessé. On procédera maintenant au recensement des ressources humaines du Dominion et ensuite à l'entraînement rationnel des hommes d'âge militaire. Il n'y aura pas de conscription ni de conscrits. Lorsque commencera l'entraînement obligatoire, environ 30,000 hommes seront entraînés chaque mois pour le service militaire du Canada. Les miliciens ainsi entraînés seront traités de la même façon que ceux qui l'ont été jusqu'à date. Il n'y aura aucune différence entre les soldats volontaires et les miliciens, sauf que la période d'entraînement de ces derniers ne sera que de 30 jours.

## PRECISIONS SUR L'INSCRIPTION

En vue de l'inscription nationale les 19, 20 et 21 août, on est prié de noter les détails suivants:

a) tous les hommes et les femmes de plus de 16 ans doivent s'inscrire, même ceux et celles qui ont 80 ans ou davantage;

b) les personnes qui voyagent hors du Canada ou qui, au moment de l'inscription, se trouveront en croisière et dans l'impossibilité de s'inscrire sur-le-champ, ne sont pas forcées de rebrousser chemin pour remplir cette formalité, car il leur sera loisible de s'inscrire à leur retour;

c) les personnes qui n'habiteront pas dans leur circonscription électorale au moment de l'inscription pourront s'inscrire à l'endroit où elles se trouveront;

d) les circonscriptions électorales, en l'occurrence, sont celles du fédéral.

## L'enregistrement volontaire des femmes de la province de Québec

**Madame Athanase David, présidente du comité général. — Madame J.-R. Brais, de Saint-Jérôme, présidente du comité pour le comté de Terrebonne.**

Nous avons déjà parlé ici de l'enregistrement volontaire des femmes du Canada, qui est indépendant de l'enregistrement national des 19, 20 et 21 août.

Le but de cet enregistrement est de faire le recensement des femmes qui peuvent et veulent servir leur pays pendant la terrible crise provoquée par la guerre.

Un comité national a été créé pour recueillir l'enregistrement de toutes les femmes du Canada. Cet enregistrement se fait au moyen d'un questionnaire auquel on répond de manière à indiquer les emplois auxquels on est aptes et disposées à se livrer. De plus, on connaît aussi les femmes prêtes à accueillir à leur foyer des enfants réfugiés.

Cet enregistrement a déjà été complété dans les autres provinces. On peut se rendre compte de son utilité par le fait que 1000 questionnaires, dans les provinces anglaises,

ont déjà permis d'établir les faits suivants:

167 personnes recevaient 375 réfugiés; 575 femmes sont expérimentées dans le domaine des affaires; 43 dans la direction de camps; 23 dans la direction d'institutions; 107 expertes en matière d'alimentation dont 11 graduées; 1 experte comme mécanicienne pour avion; 128 comptables; 4 opératrices pour appareils de bureaux; 4 journalistes; 3 dentistes; 79 infirmières graduées; 23 techniciennes de laboratoire; 13 mécaniciennes pour auto; 34 infirmières non diplômées; 1 médecin; 104 infirmières non diplômées; 97 téléphonistes et télégraphistes; 6 traducteurs; 100 tailleurs; 20 dans les textiles; 147 expérimentées dans le travail de munitions de guerre; 3 dans la fabrication des avions; 23 avec licences de chauffeur; 18 avec entraînement militaire; 95 avec expérience des travaux de la ferme.

Il importe grandement que l'enregistrement volontaire des femmes se fasse dans la province de Québec.

Il est bon de savoir, par exemple, que des centaines d'enfants belges, français et polonais — catholiques, chassés de leur foyer, arriveront bientôt dans notre pays. Si la province de Québec ne peut s'en charger ils s'en iront dans les autres provinces où ils se fusionneront avec une population anglaise et protestante.

En ce temps de bouleversement universel on voit se disperser des milliers de familles qui viennent chercher un refuge en Amérique, notamment au Canada. La charité chrétienne et même la simple fraternité humaine nous font un devoir de secourir ces malheureux, surtout les enfants.

La province de Québec ne peut ni ne doit tirer en arrière, faire autrement et moins que les provinces anglaises. En agissant ainsi, elle mentirait à son passé et méconnaîtrait son devoir.

Il s'est donc formé, dans notre province, un comité qui voit à l'enregistrement volontaire des femmes. Mme Athanase David en est la présidente et a son bureau dans l'immeuble Canada Cement, à Montréal.

Chaque comté a son organisation locale établie avec l'appui du député. Dans le comté de Terrebonne, M. Lionel Bertrand, député à Ottawa, s'occupe activement de cet enregistrement.

Mme J. Brais, l'épouse du docteur Brais, de Saint-Jérôme, est la présidente du comité local du comté de Terrebonne.

Les gérants de nos manufactures l'ont assurée de leur appui.

Toutes les femmes de Saint-Jérôme, qui ont de la bonne volonté, de l'esprit public, qui sont désireuses de servir leur pays et de venir en aide aux victimes de la guerre, sont instantamment priées d'aller s'inscrire chez Mme Brais, au N 299, rue Labelle, Saint-Jérôme, de 3 heures à 6 heures de l'après-midi et chaque soir, d'ici au 1er septembre.

## Mobilisation nationale et non pas conscription pour aller combattre en dehors du Canada

**L'article 3 du bill de mobilisation est explicite**

A l'intention des esprits timorés ou mal renseignés qui croient que le bill de mobilisation générale des ressources matérielles et humaines pour la défense du sol canadien, confère au gouvernement le pouvoir de mobiliser les hommes pour le service actif outre-mer, nous publions l'article 3 du bill 43, lequel ne peut être plus explicite et plus rassurant:

3. Les pouvoirs conférés par l'article qui précède ne peuvent pas être exercés aux fins de requérir des personnes de servir dans les forces militaires, navales ou aériennes en dehors du Canada et de ses eaux territoriales.

## La rentrée des classes fixée au 2 septembre dans les écoles primaires

M. Victor Doré, surintendant de l'Instruction Publique, a annoncé que l'ouverture des écoles de la province de Québec aura lieu le lundi 2 septembre, pour l'année académique 1940-41.

Il y a dans la province 9,200 écoles qui ouvriront leurs portes le 2 septembre. L'an dernier 700,000 élèves les fréquentaient et cette année on en attend 710,000.

Les 9,200 écoles se divisent en trois catégories: les écoles élémentaires, au nombre de 8,200, où l'on donne les cours de la 1ère à la 7e année d'études; les écoles complémentaires, au nombre de 800, pour les cours des 8e et 9e années; les écoles supérieures, correspondant aux High Schools, au nombre de 200, qui donnent les cours des 10e, 11e et 12e années d'études.

25,300 instituteurs et institutrices sont chargés de l'enseignement. Les institutrices sont quatre fois plus nombreuses que les instituteurs puisqu'elles sont 20,500 tandis que ces derniers ne sont que 4,800.

Ces 9,200 maisons d'enseignement grandes, moyennes et modestes, et tous leurs professeurs sont sous le contrôle du département de l'Instruction Publique.

Il faut compter à part les universités, collèges classiques, écoles spéciales et écoles indépendantes (ces dernières au nombre de 300). Dans ces institutions il y a 2,400 professeurs et on attend 60,000 élèves et étudiants pour l'année 1940-41.

## Le questionnaire de l'enregistrement national

C'est lundi prochain 19 août, que commencera l'enregistrement de tous les Canadiens, hommes et femmes, âgés de 16 ans et plus. Cet enregistrement se poursuivra pendant trois jours, les 19, 20 et 21 août.

Il faudra se présenter aux bureaux d'enregistrement qui sont établis dans chaque localité.

Dans l'Avenir du Nord de la semaine dernière, nous avons indiqué les endroits où les citoyens de Saint-Jérôme doivent aller s'enregistrer.

Quant au questionnaire auquel il faudra répondre, il a été publié à la page deux de l'Avenir du Nord du 2 août.

Les bureaux d'enregistrement seront ouverts de 8 heures du matin à 10 heures du soir.

(Suite à la deuxième page)

### Contrats et fournitures de guerre

Suivant une déclaration faite le 7 août, par l'honorable C.-D. Howe, ministre des munitions et des approvisionnements, on vient de donner des commandes pour 4.500 milles d'étoffe qui sera utilisée pour vêtir l'armée canadienne au cours de l'été 1941. La déclaration mentionnait que l'augmentation constante des forces armées nécessite que le ministère effectue ses achats d'importance longtemps à l'avance. Des achats méthodiques de cette nature permettent aux filatures et aux usines de fabriquer à meilleur compte, ce qui signifie de meilleurs prix pour le gouvernement. En même temps, cela ne nuit pas à la production de marchandises pour l'usage civil.

Tous les articles dont les soldats ont besoin sont achetés plusieurs mois avant qu'on en ait réellement besoin. Par exemple, au cours des prochains 8 ou 9 mois, on aura besoin de 8 milles d'étoffe pour molletières, de plus de 2 millions de paires de chaussettes, et de plus d'un million de chemises.

De plus, la quantité des articles de moindre importance dont on aura besoin dans 8, 9 ou 12 mois, est tellement grande qu'elle exigerait trop des industries engagées dans leur fabrication, si l'on n'échelonnait pas la livraison sur une longue période. Par exemple, avant l'été prochain, les forces auront besoin d'environ 300,000 paires de bretelles, de 300,000 broches à dents, de 380,000 casques coloniaux et de 250,000 fourchettes de table.

Le programme d'achat auquel le ministère donne suite actuellement implique une dépense de 43 millions de dollars.

Au cours des quatre dernières semaines, qui ont précédé le 7 août, le ministère fédéral des munitions et des approvisionnements a adjugé 71 contrats de construction qui représentent une valeur globale de \$11,000,000, selon une déclaration faite par l'honorable C.-D. Howe, titulaire de ce ministère.

En raison des besoins du plan revisé d'entraînement aérien et de l'expansion constante de nos éléments de défense, il sera donné suite aux projets de construction avec le même empressement que par les semaines passées. Ceux qui seront abordés immédiatement se chiffrent par \$10,000,000.

Les contrats de construction adjugés par le ministère des munitions et des approvisionnements et par les organismes qui l'ont précédé forment maintenant un total de 296 et une dépense globale de \$37,000,000, dont près de \$28,000,000 pour l'aviation et pour le Plan impérial d'entraînement aérien. L'aménagement et le nivellement des champs d'aviation ne sont pas inclus dans ces chiffres.

L'honorable C.-D. Howe, ministre des munitions et des approvisionnements, a déclaré le 8 août, que les fournitures d'hôpitaux pour l'armée active canadienne en service outre-mer seraient achetées au Canada.

Jusqu'ici, les fournitures d'hôpitaux, les médicaments et autres approvisionnements de même nature étaient achetés en Angleterre pour nos troupes d'outre-mer, mais à cause de l'agrandissement des cadres de l'armée britannique et de l'augmentation brute des besoins de fournitures d'hôpitaux, tous les articles de ce genre dont notre armée active et notre milice territoriale auront besoin seront achetés au Canada.

C'est pourquoi le ministère des munitions et des approvisionnements devra désormais acheter en bien plus grandes quantités les médicaments, les sérum, les chaises de dentistes, les appareils de rayon-X, etc., etc.

La moyenne de production quotidienne pour l'habillement militaire au Canada est maintenant considérable. Un renseignement obtenu au ministère des approvisionnements nous indique qu'il se produit par jour environ 3,000 uniformes de serge, 4,700 bottines et tout près de 6,700 paires de chaussettes pour l'armée et la force aérienne.

Voici la quantité de certains articles qui ont été livrés durant la première semaine d'août : 20,000 uniformes de serge, 19,300 couvertures, 33,000 paires de bottines, 19,000 paires de bretelles, 23,000 calots, 53,000 casquettes et cache-nez, 12,000 pardessus, 25,000 chemises de flanelle, 30,000 chemises de service, 49,000 paires de chaussettes, 75,000 sous-vêtements de coton et de laine.

### MELI-MELO

(Suite de la première page)

laitiers qui veillent à l'exportation du fromage a reçu une note du ministère à cet effet.

Pour ce qui est du beurre, aucun avis n'a été reçu de la Grande-Bretagne disant que l'on aurait besoin de ce produit, et tout indique que la production du beurre de beurrierie sera bien suffisante pour les besoins du Canada.

### CE QU'A COUTE A QUEBEC LE FAMEUX EMPRUNT DE M. DUPLISSIS AUX E.-U.

La province de Québec vient d'apprendre à ses dépens qu'il en coûte cher d'emprunter de l'argent à l'étranger.

Le 15 juillet 1939, on s'en souvient, le gouvernement Duplessis a emprunté 30 millions de dollars à New York. L'emprunt était divisé en deux tranches : 20 millions remboursable 1 million par an, avec intérêt de 3 pour cent ; 10 millions remboursables dans 14 ans, en 1953, à 3 et quart pour cent.

Le premier million étant dû, le gouvernement Godbout a fait honneur aux obligations de la province de Québec.

Le trésor provincial a payé 1 million de dollars, plus 11 pour cent de prime, soit \$110,000, et l'intérêt semi-annuel à 3 pour cent, soit \$462,500, plus une prime de 11 p.c., soit \$50,875.

La prime seule de cet emprunt contracté aux Etats-Unis, pour le remboursement du premier million et le paiement de l'intérêt a donc été de \$160,875.

### OUVERTURE OFFICIELLE DE LA ROUTE DE SENNETERRE

M. Félix Allard, député de l'Abitibi, a annoncé qu'il y aura une ouverture officielle de la nouvelle route Montréal - Mont-Laurier - Senneterre, sur laquelle les voitures circulent depuis quelques jours.

L'honorable Adélar Godbout, premier ministre, l'honorable T.-D. Bouchard, ministre de la voirie, l'honorable Edgar Rochette, ministre du travail des mines et des pêcheries maritimes, l'honorable Oscar Drouin, ministre de l'industrie, du commerce et des affaires municipales, assisteront à l'ouverture officielle, qui aura lieu vers le 10 septembre.

### LE PROCHAIN RECENSEMENT

La date du huitième recensement canadien a été fixée au 2 juin 1941, annonce l'honorable James-A. MacKinnon, ministre du commerce, ministre qui a juridiction en tout ce qui a trait à ce dénombrement qui, selon l'acte constitutionnel, doit se faire tous les dix ans.

Le ministre dit que toutes les mesures ont été prises pour effectuer ce recensement. Au fait, des formules spéciales sont envoyées aux principaux agriculteurs leur demandant d'en faire les commentaires qu'ils désirent.

L'agriculture étant notre première industrie, il est important que dans un recensement l'on en obtienne tous les renseignements possibles et cela avec toute la précision qui s'impose. On utilisera des questionnaires spéciaux où seront inscrits séparément pour chaque ferme du Dominion tous les détails. En outre, si sur ces fermes l'on produit des fruits et des légumes, une formule spéciale devra être remplie. On inscrira également sur les dossiers l'état de toutes les fermes abandonnées ou autres terrains qui peuvent être cultivés, terrain qui ne tombent point sous la définition de fermes.

L'honorable M. MacKinnon dit que toutes ces formules ou questionnaires seront imprimés bien avant la date du recensement, de façon à permettre à tout fermier de se mettre au courant de la nature des renseignements à obtenir et de l'étendue de l'enquête dont seront chargés les énumérateurs.

### LE CANADA EXPORTE PLUS DE BOIS DE CONSTRUCTION

Bien que l'état de guerre ait sérieusement troublé les échanges internationaux, les exportations canadiennes de bois de construction ont enregistré une augmentation. Elles ont en effet atteint, durant les neuf premiers mois de guerre terminés le 31 mai 1940, 1,550,000,000 pieds (mesure de planche), soit une augmentation de 144,000,000 pieds par rapport à l'an dernier.

Les importations du Royaume-Uni, principal débouché du bois canadien de construction, sont passées de 724,000,000 à 805,000,000 pieds, et celles des autres pays de l'Empire, de 183,000,000 à 212,000,000. On a exporté aux Etats-Unis 70,000,000 pieds de plus que l'an dernier, mais aux autres pays étrangers 37,000,000 pieds de moins. La valeur de toutes nos exportations de bois de construction a enregistré une augmentation de 30 p. 100, de \$30,000,000 à \$39,000,000.

### LE CANADA PRODUIT PLUS D'ENERGIE HYDRO-ELECTRIQUE

La production des centrales hydro-électriques canadiennes continue d'augmenter. Elle a été en juin 1940 de 2,536,784,000 kilowatt-heures, comparativement à 2,209,398,000 en juin 1939, soit une augmentation de 327,386,000. Les usines canadiennes ont exporté aux Etats-Unis durant la même période 190,704,000 kw.-h., soit 6,356,800 par jour et la plus importante moyenne quotidienne qu'on ait encore exportée.

L'énergie de ses chutes d'eau représente l'une des principales res-

sources naturelles du Canada, et elle contribue chaque jour davantage au progrès de l'industrie canadienne. En plus d'être avantageusement réparties, nos ressources hydrauliques pourraient produire jusqu'à 44,000,000 CV. Comme elles ne fournissent à l'heure actuelle que 8,290,000 CV, soit environ 19 p. 100 du total, les réserves d'énergie qui attendent d'être utilisées restent considérables.

Les centrales hydro-électriques fournissent plus de 98 p. 100 de toute l'électricité produite au Canada, et des réseaux de transmission à haute tension distribuent cette énergie à presque tous les centres et industries du pays qui ont quelque importance. On a investi à date dans le développement de nos ressources hydrauliques et dans les réseaux de transmission et de distribution quelque \$1,665,000,000. L'électricité à bon marché que produisent les centrales électriques du Canada est d'un grand avantage à la grande industrie de la pâte de bois et du papier, à l'industrie minière, à celles des produits chimiques et de la métallurgie, et aux millions de consommateurs de tout le Dominion.

Le 15 juillet 1939, on s'en souvient, le gouvernement Duplessis a emprunté 30 millions de dollars à New York. L'emprunt était divisé en deux tranches : 20 millions remboursable 1 million par an, avec intérêt de 3 pour cent ; 10 millions remboursables dans 14 ans, en 1953, à 3 et quart pour cent.

Le premier million étant dû, le gouvernement Godbout a fait honneur aux obligations de la province de Québec.

### LE COUT DE LA VIE

Selon des statistiques compilées par la banque Royale du Canada, le coût de la vie en notre pays, basé sur les prix de détail des aliments, combustibles, vêtements et autres denrées et loyers, n'a pas subi une hausse aussi rapide que les prix de gros. Entre mai 1939 et mai 1940 la hausse n'est que de 3.5 pour cent et que de 3.6 pour cent depuis août 1939. L'indice du coût de la vie a été de 85.5 en moyenne pendant les cinq premiers mois de 1940 par rapport à 83.1 pendant la même période de 1939. Comme pour les prix de gros, la plus forte hausse a eu lieu pendant les premiers mois de la guerre ; depuis janvier, l'indice a monté de moins d'un pour cent. Parmi les groupes du coût de la vie, les vêtements ont subi la plus forte hausse qui est de 7.6 pour cent de mai 1939 à mai 1940 et de 3.4 pour cent depuis janvier. Le début des hostilités a eu un effet rapide sur les prix d'alimentation qui ont augmenté d'environ 5 pour cent, mais ils n'ont presque pas changé depuis le commencement de l'année.

Pendant l'année dernière, les prix du combustible ont augmenté d'à peu près 3 pour cent, les loyers de 1.7 pour cent, tandis que la hausse dans les diverses denrées qui entrent

dans l'indice du coût de la vie a été d'environ 1.3 pour cent.

### LES MITRAILLEUSES BREN

Suivant une déclaration faite, le 2 août, par le ministre des munitions et des approvisionnements, l'honorable C.-D. Howe, la production de mitrailleuses Bren au cours du mois de juillet a presque doublé celle que l'on s'était proposée lors de la révision du plan, en avril dernier, c'est-à-dire quand la production avait commencé environ six mois avant la date fixée.

Le travail exécuté actuellement a pour but de doubler la capacité de production. Mais les résultats obtenus à date indiquent que, d'ici sept mois, la production mensuelle sera peut-être de cinq fois ce qu'on avait prévu qu'elle serait.

### LA TACHE DE GUERRE LA PLUS MONOTONE DANS LA MARINE CANADIENNE EST CELLE DE DRAGUER LES MINES AU LARGE DES PORTS.

A toutes les heures du jour, été comme hiver, les petits vaisseaux affectés à ce travail de protection balayent la mer avec leurs appareils. Les équipages savent qu'il y a actuellement peu de chances pour eux de trouver des mines allemandes sur le littoral, mais ils n'ignorent pas ce que signifierait en pertes de vie et en dégâts la présence de ces engins de mort sur les routes maritimes. L'ennemi n'avertira pas de l'heure où il en semera sur le chemin d'un convoi.

La journée à bord de nos dragueurs de mines commence au lever du soleil. Même en été, le temps est frais à cette heure-là dans l'Atlantique-Nord. Le capitaine du bord est déjà à l'étude des cartes du secteur marin qu'il doit sillonner, souvent trois ou quatre bateaux vont ensemble afin de ne rien laisser échapper.

Les dispositifs de la drague sont ainsi faits que les mines à l'ancre sont immédiatement détachées et ramenées en surface, ce qui permet aux marins de les faire exploser à coup de carabine. Chaque dragueur porte à la proue un canon de bon calibre au cas où une situation d'urgence lui commanderait de s'en servir et à la poupe, des grenades sous-marines. De sorte que s'il rencontre un sous-marin en surface ou en plongée, il est prêt à le combattre.

Ces petits navires solides prennent le large par tous les temps, sauf dans

### PRECISIONS CAPITALES SUR L'INSCRIPTION NATIONALE

L'inscription nationale commencera lundi prochain. Nous publions ci-dessous le texte intégral de la loi qui autorise le gouvernement à mobiliser les ressources professionnelles de la nation. Lisez-le attentivement. Arrêtez-vous particulièrement au paragraphe 3 du bill, qui permet la mobilisation des hommes seulement en deça des frontières et des eaux territoriales du Canada. La loi ne confère pas au gouverneur en son conseil d'autres pouvoirs que ceux-ci. Il s'agit, en effet, de "servir le Canada au Canada même". Voici le texte de la loi :

1. La présente loi peut être citée sous le titre : Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales.

2. Sous réserve des dispositions de l'article trois ci-dessous, le gouverneur en conseil peut accomplir et autoriser des actes et choses à édicter à l'occasion des arrêts et règlements, ordonnant à des personnes de se mettre, avec leurs services et leurs biens, à la disposition de Sa Majesté, pour le compte du Canada, selon qu'il peut être jugé nécessaire ou opportun pour garantir la sécurité publique, pour assurer la défense du Canada, le maintien de l'ordre public ou la poursuite efficace de la guerre, ou pour maintenir ses fournitures ou services essentiels à la vie de la collectivité.

3. Les pouvoirs conférés par l'article qui précède ne peuvent pas être exercés aux fins de requérir des personnes pour servir dans les forces militaires, navales ou aériennes, en dehors du Canada et de ses eaux territoriales.

4. Les pouvoirs conférés par l'article qui précède ne peuvent pas être exercés aux fins de requérir des personnes pour servir dans les forces militaires, navales ou aériennes, en dehors du Canada et de ses eaux territoriales.

**Fortifiante**

**Carling's BLACK LABEL LAGER BEER**

Nourissante... elle désaltère... elle est facile à digérer... c'est la plus saine des bières!

Agent — FRANÇOIS FORGET — Tél. 270

### Lindberg fait une ascension dans les nuages

"Je crois que nous devrions réarmer complètement pour la défense des Etats-Unis", disait, le dimanche 4 août, l'aviateur Charles Lindbergh, pendant un discours qu'il prononça à Chicago pour décider ses compatriotes à pactiser avec l'Allemagne.

Répondant à ce nouvel oracle dont les opinions en matière de politique étrangère peuvent avoir la valeur de celles sans doute très discutables que les frères Montgolfier auraient pu soutenir à leur époque, le sénateur Lucas, de l'Illinois, disait le lundi 6 août, à la radio :

"Pourquoi le colonel Lindbergh recommande-t-il aux Etats-Unis d'assurer leur défense par un réarmement complet quand il vient prétendre, par ailleurs, que, par le seul fait d'un pacte, nous pouvons mettre fin à nos difficultés ? Comment se fait-il que tous les démocrates et tous les républicains du Congrès ont approuvé les dépenses de milliards de dollars pour la défense nationale, et pourquoi la population de ce pays est-elle intéressée à maintenir une marine sur deux océans si la paix dans le monde peut être maintenue par traité ?

"Qui donc craignons-nous ? Est-ce l'Angleterre ? Faisons-nous donc tous ces préparatifs par peur de l'Angleterre qui, à l'heure actuelle, a le dos au mur et ne s'occupe que de faire la dernière lutte pour la démocratie de l'autre côté des mers ? Croyons-nous que l'Angleterre tournera contre nous ses canons, ses hommes et ses navires pour nous envahir ? Craignons-nous le Canada avec lequel nous avons vécu en paix pendant plus de cent ans ? Si tel est le cas, nous eussions mieux fait, dès l'an dernier, de manifester notre nervosité et d'assurer à coups de milliards notre défense, au moment où l'Angleterre était à son apogée avec son armée et sa flotte.

"Non, ce réarmement pour notre défense nationale, tel que préché par Lindbergh et par tout le monde dans ce pays, nous ne le faisons que dans un seul but et c'est pour éloigner des rives de l'Amérique les germes des conceptions totalitaires qui infectent l'Europe et l'Asie."

De son côté, notre confrère franco-américain, M. Arthur Milot, dans l'Indépendant, de Woonsocket, R.I., écrivait tout récemment, sur la même question :

"Pershing dit que nous devrions envoyer au moins 50' des vieux destroyers laissés de côté depuis la Grande Guerre, pour aider à l'Angleterre à combattre la guerre sous-marine, le blocus et s'il le faut l'invasion. Lindbergh ne veut aucunement que les Etats-Unis se mêlent d'embarasser Hitler en Europe. Il faut le laisser faire, paraît-il, autrement nous aurons notre tour.

"En présence de ces deux ordres d'idées, il est bon de rappeler une vérité indéniable : la victoire de l'Angleterre contre la menace totalitaire nous permettra comme après 1918 de parler de désarmement tandis qu'une victoire nazie nous imposera pour toujours la ruineuse nécessité d'armements énormes."

### Souhaitable coopération des notaires

Appel de Me Edouard Biron au sujet de l'enregistrement national

"Les neuf cents notaires de la province de Québec devraient aider efficacement à l'application de la loi d'enregistrement national en en facilitant la tâche à leurs clients et au public en général."

Voilà le vœu qu'exprimait, mercredi dernier, Me Edouard Biron, président de la Chambre des notaires de la province de Québec.

"Le notaire est resté dans nos campagnes et les faubourgs de nos grandes villes le conseiller et le confident des familles. On va naturellement à lui. En répandant autour d'eux, et de façon bénévole, les renseignements sur l'enregistrement des notaires continueront de jouer leur rôle modeste mais efficace, de guides de la population.

### Les notaires ont toujours respecté les lois

"Les notaires, ajouta Me Biron, ont toujours respecté, observé et appliqué les lois. Ils ont toujours coopéré avec le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, pour aider à l'application fidèle des mesures concernant l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les successions, etc.

"Plusieurs d'entre eux ont eu l'honneur d'être nommés registraires et je suis certain qu'ils comprendront la confiance que le gouvernement leur a témoignée et qu'ils rempliront cette charge avec dignité et efficacité.

"La Grande-Bretagne est présente dans la sauvegarde de nos institutions, et parmi les institutions que nous avons conservées dans la province de Québec figure le notariat de France implanté ici depuis plus de trois siècles. Le notariat, que nous avons maintenu ici sous le régime français et sous le régime anglais, serait menacé de disparaître si le sort de la guerre changeait notre allégeance politique.

"Il est donc de l'intérêt des notaires et de leur devoir d'aider le gouvernement canadien pendant ces jours dramatiques et de lui accorder leur plus entière coopération."

## QUEL EST L'OBJET DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES NATIONALES ?

# SERVIR LE CANADA... mais au Canada même

L'inscription nationale commence le 19. Nous publions ci-dessous le texte de la loi qui autorise le Gouvernement à mobiliser les ressources professionnelles de la nation. Lisez-le attentivement. Arrêtez-vous particulièrement au paragraphe

3 du bill, qui permet la mobilisation des hommes seulement en deça des frontières et des eaux territoriales du Canada. La loi ne confère pas au gouverneur en son conseil d'autres pouvoirs que ceux-ci. Il s'agit de servir le Canada au Canada même.

## VOICI LE TEXTE DE LA LOI

1. La présente loi peut être citée sous le titre : Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales.

2. Sous réserve des dispositions de l'article trois ci-dessous, le gouverneur en conseil peut accomplir et autoriser des actes et choses à édicter, à l'occasion, des arrêts et règlements, ordonnant à des personnes de se mettre, avec leurs services et leurs biens, à la disposition de Sa Majesté, pour le compte du Canada, selon qu'il peut être jugé nécessaire ou opportun pour garantir la sécurité publique, pour assurer la défense du Canada, le maintien de l'ordre public ou la poursuite efficace de la guerre, ou pour maintenir les fournitures ou services essentiels à la vie de la collectivité.

3. Les pouvoirs conférés par l'article qui précède ne peuvent pas être exercés aux fins de requérir des personnes de servir dans les forces militaires, navales ou aériennes en dehors du Canada et de ses eaux territoriales.

4. Les pouvoirs conférés par la présente loi ne s'exerceront que pendant la durée de l'état de guerre actuel.

5. Tout arrêté ou règlement rendu sous l'autorité de la présente loi doit être immédiatement présenté au Parlement si celui-ci est en session, et une copie doit en être envoyée à chaque membre de la Chambre des communes et du Sénat; et si le Parlement n'est pas en session, cet arrêté ou ce règlement doit être immédiatement publié dans la Gazette du Canada et des exemplaires de celle-ci doivent être aussitôt expédiés à chaque membre de la Chambre des communes et du Sénat. Cependant, n'importe quelle des mesures spécifiées au présent article peut être omise ou retardée si le gouverneur en conseil juge nécessaire cette omission ou ce retard dans l'intérêt national, eu égard aux circonstances spéciales.

6. Le gouverneur en conseil peut prescrire les peines qui peuvent être imposées pour infraction aux arrêts et règlements rendus en exécution de la présente loi, et il peut aussi prescrire que ces peines seront imposées après déclaration sommaire de culpabilité ou par voie de mise en accusation, mais nulle peine ne doit excéder une amende de cinq mille dollars ni l'emprisonnement pour une période d'au plus cinq ans, ou à la fois cette amende et cet emprisonnement.

D'ordre de l'HON. JAMES G. GARDINER  
Ministre des Services de Guerre

# Appel de l'honorable Athanase David aux jeunes de la province

**Il leur demande d'ignorer les doctrines subversives et de faire bloc pour la défense de la patrie. — L'ennemi se rapproche chaque jour.**

## TEXTE DE SON ALLOCUTION A LA RADIO

**Les jeunes**  
Redire ici, l'affreuse époque que nous vivons serait bien inutile. Le présent nous angostie et qui de nous n'est pas hanté à la pensée de l'avenir. Aussi avant que d'esquisser des gestes, de poser des actes, devons-nous réfléchir.

On a dit souvent que notre jeunesse était facilement attirée par des doctrines nouvelles, qu'elle suivait les vendeurs de bonheur à bon marché, qu'elle se laissait entraîner dans certains sentiers où germe la haine; ou ajoutait que, faisant fi de l'expérience des aînés, elle suit ceux-là qui flattent les préjugés et les rancunes qu'on lui a inculquées.

Mal orientée elle ne pouvait guère échapper à la maladie du dernier quart de siècle qui a bouleversé le monde des théories les plus nébuleuses et parfois les plus nocives. L'école, le collège, l'université ont discuté les unes et les autres.

### Les semeurs de désordres

Qui ne sait des idées fausses dont certains cerveaux ont été, depuis déjà maintes années, pétris et saturés. Qui ignore certaines comparaisons odieuses de régime, qui ont été faites et qui suintaient la trahison. Je sais les différents milieux d'où venaient ces doctrines, comme je sais aussi qui continue à les disséminer. Qu'ils prennent garde, ceux-là qui sèment le mécontentement, la rancune, la haine et la trahison, au retour des choses humaines. Un Canada allemand verrait sombrer à jamais des puissances d'orientation qu'une population reconnaissante du passé s'est toujours refusée à atténuer, amenuiser ou diminuer. Les puissants d'hier seraient écrasés sous la botte d'un Hitler victorieux, et leur force, une fois brisée, ne pourrait jamais plus se reconstituer dans toute sa plénitude.

Croyez-moi, vous verrez également les parlements fermés, les églises cadenassées, les prêtres réduits au silence, les desservants des religions protestantes, asservis; toute liberté serait morte et nous ne serions plus que des ilotes, jouets passifs entre les mains d'un homme sans scrupule et d'une nation sans honneur.

### Fidélité à la France

Malgré les efforts faits dans le passé, dans certains milieux, pour inculquer à notre petit peuple, le mépris et même la haine d'une France dont ils ne comprennent pas, ne pouvaient pas comprendre la mentalité, nous nous sommes quand même réclamés d'elle, nous qui restions fidèles à son souvenir. Elle était pour nous, l'attestation de certaines qualités qu'elle nous avait transmises, et son prestige et son influence, plus d'une fois, nous servirent de cuirasse. Aujourd'hui, la France, meurtrie, vaincue, n'est plus là pour nous servir de témoin. Elle gémit sous la botte allemande qui l'écrase, et nous restons bien seuls devant nos compatriotes anglo-canadiens, pour représenter la parcelle de gloire qu'elle mit à notre front et les souvenirs dont elle a jalonné tout notre pays.

Qui, la France est abattue, mais la masse de son peuple encore toute frissonnante d'indignation contre l'envahisseur, nous jugera dans les heures difficiles que nous traversons. Souhaitons qu'elle puisse constater que nous n'avons pas démerité d'elle et que chez nous aussi, la masse de notre petit peuple sait se tenir debout devant la possibilité d'une invasion. Pauvre France, elle n'a plus d'épée, mais elle aura dans son malheur, la prière qu'elle n'a jamais cessé de faire monter jusqu'à Dieu, et plus que jamais, se rapprochant de Lui, elle prouvera au monde, cette éternelle vérité que le malheur a toujours rapproché de Dieu, ceux qui s'en étaient éloignés, et qu'il fait mieux prier, ceux qui ne l'ont jamais oublié.

### Vaine éducation nationale

Depuis vingt ans et plus que, dans le Québec, on nous écorche les oreilles à nous parler d'éducation nationale; chacun y est allé ou de ses diatribes ou de ses enthousiasmes oratoires. Mais, dites-moi, où, quand et qui l'a faite. Qui nous a appris et qui vous a appris le véritable devoir national canadien? Qui vous a dit que fiers d'être nés dans Québec, heureux de fouler le sol des ancêtres, satisfaits d'appartenir au groupe qui, le premier, prit racine sur notre terre, nous devons être au-dessus de tout et avant tout, citoyens du Canada.

Retournez en arrière, rappelez-vous ce qui vous fut dit, et affirmez que j'ai tort, de prétendre qu'il n'y eut jamais chez nous, d'éducation vraiment nationale.

Oh, je ne désire pas être agressif, tout au plus est-ce mon désir ici encore, d'attirer votre attention sur une lacune lamentable qui nous a

faits, nous les premiers arrivants dans ce pays, les premiers isolés de ce pays. Et quand on pense dans le calme, qu'il y a à peine quelques années, nous n'étions que de cet isolement que la majorité, chez nous, n'a jamais voulu, — il s'est trouvé une minorité qui la désirait et souhaitait ardemment.

### Rancunes d'une minorité

Quelle triste mentalité que la nôtre, qui nous fait affirmer les bienfaits d'une religion basée sur l'amour, et qui s'atteste par la haine de tout ce qui n'est pas nous-mêmes. Il semblerait que pour certains, il n'y ait que nous, au Canada, que rien n'existe qui vaille, en dehors de notre province, que personne ne mérite notre amitié, notre estime, que nul n'a le droit de compter sur notre dévouement, notre zèle, notre loyauté qu'aucun qui n'est pas de notre petit peuple a droit au titre de citoyen canadien. Dans sa satisfaction égoïste, cette minorité voulait que nous nous regardions comme le centre autour duquel tout devait tourner et s'assujettir. A l'Angleterre, cette minorité n'accordait pas même la loyauté, à la France, pas même son souvenir, au Canada, pas même son attachement.

C'est vraiment pénible d'avoir à dire ces cruelles vérités: Qu'il niera qu'on a voulu faire de nous, un peuple de haineux devant lequel personne ne trouve grâce. Cette haine dont on abuse les autres, on la manifeste contre nos propres compatriotes de Québec. On refuse de reconnaître nos supériorités, on envie, on descend et on détruit nos compétences.

### Que le présent nous rende plus humains

Que le présent dessille nos yeux, qu'il nous fasse retrouver au fond de nos âmes, dans nos coeurs, des sentiments d'humanité qui nous fassent voir dans ceux qui nous entourent, des êtres qui eux aussi, pensent, réfléchissent, aiment, souffrent, sont capables d'estime, de zèle, de dévouement, de bonté. Qu'il soit, enfin, ce présent malheureux que nous vivons, le rayon lumineux qui frappa Saul sur le chemin de Damas, et qu'il nous ramène à des sentiments de christianisme éclairé qui raffermisse les liens qui nous unissent, non pas seulement à Québec mais au Canada tout entier.

### De notre attitude présente dépend notre avenir

De notre attitude présente, qui dotera que tout l'avenir de notre vie nationale peut dépendre. Participant à des qualités que nous tenons de notre pays d'origine et aussi de certains défauts qui nous sont communs, nous avons trop souvent, dans le passé, attesté d'un individualisme souvent nuisible et dangereux. Le moment n'est-il pas venu de nous joindre dans un effort d'ensemble, dans les décisions que nous avons à prendre.

Les illusions nous furent permises dans le passé; escomptant le prestige et l'influence de la France, maintes fois nous nous y sommes réfugiés et y avons cherché ou des excuses ou des raisons. Aujourd'hui, la position de Québec est toute autre. Il doit se replier sur lui-même, et si jamais époque lui a fait un devoir de reconnaître que la raison et la modération sont des mots d'ordre qu'il lui faut et comprendre et faire comprendre, n'est-ce pas celle-ci?

### Réponse magnifique des jeunes

Toutefois je me réjouis que lorsque sont venues les heures mauvaises durant lesquelles ce qui, jusque-là, était resté enfoui dans les cerveaux, s'est mis à germer, on a pu constater et faire constater au Canada tout entier, que la très grande majorité des jeunes avait senti peser sur elle, un destin fort lourd des responsabilités de tout un long avenir. Lorsque le Canada a senti le danger qui le menaçait, la réponse qui fut donnée au cri d'alarme qu'il lança fut magnifique, et c'est ici, dans notre province, que les premiers régiments de volontaires virent leurs cadres se compléter.

Certes, on ne pourra plus, demain, pour des raisons qui n'avaient, hier, rien de national ou de patriotique, nous lancer la pierre et devantage. De façon splendide, nous avons attesté de notre désir de ne pas rester indifférents au conflit qui bouleverse non plus seulement l'Europe mais l'Amérique, et nécessairement, notre pays. Nous avons besoin d'être fiers de la réponse donnée, mais, de grâce, ce n'est pas à nous qui restons, d'essayer d'esquiver l'obligation qui est maintenant la nôtre. Ils sont partis nombreux, mais ceux qui sont demeurés ici le sont davantage et ils doivent accomplir généreusement et courageusement la part que le devoir national exige d'eux.

### L'océan n'est plus franchissable

Qui n'admettra avec moi que ce qui se passe en Europe, depuis neuf mois, a singulièrement changé notre manière d'envisager la sécurité américaine ou canadienne. Jusqu'ici, nous avions cru qu'un océan entre l'agresseur et nous était, en soit, une défense infranchissable. Qui peut, aujourd'hui, l'affirmer, qui a lu les récits des attaques foudroyantes en Finlande, en Norvège, au Danemark, en Belgique, en Luxembourg, en Hollande et en France. L'invasion du Canada nous paraissait chose impossible et nous n'étions pas à blâmer de cette idée de fausse sécurité qui nous faisait prendre des attitudes, si elles n'étaient pas indifférentes, étaient pour le moins passives. En effet, notre puissant voisin, les Etats-Unis, se sentait lui aussi, parfaitement rassuré, comptant, comme nous, sur cette défense naturelle. Mais combien a changé et change, aujourd'hui, son opinion devant le genre de guerre que peut faire et que fait l'Allemagne. L'obstacle, il le reconnaît, n'en est plus un, et il sait bien que demain, si l'Angleterre, — ce que Dieu, espérons-le, ne permettra pas, — était vaincue, ses préparatifs trop tardifs ne lui permettraient pas d'envisager avec sérénité, l'avenir du continent américain. Pourtant, Hitler maître de l'Europe, n'aurait même pas besoin d'envahir notre continent pour le réduire à la plus complète et à la plus entière impuissance économique.

### Hitler nous menace

Cependant son désir d'affirmer une doctrine qui a, pour lui, toute la valeur d'une religion, l'empêchera peut-être d'hésiter à venir jusqu'ici, tâcher à abattre la dernière grande démocratie qui restera et menacera que l'on compare deux systèmes: le sien, reposant sur la volonté d'un homme et l'écrasement des peuples, l'autre, celui des Etats-Unis et le nôtre, reposant sur la communion d'idées de millions d'individus exerçant en toute liberté, les prérogatives d'un être humain.

Les révolutions viendront-elles en Europe, mettre fin à cet accaparement et à cette hégémonie que tente d'établir l'Allemagne? Peut-être, mais sûrement pas au moment où le dictateur allemand court de victoire en victoire. Nous demeurons donc face à face avec la réalité, et le péril d'invasion existe.

S'il en est ainsi, n'avons-nous pas, au Canada, le devoir de ne pas hésiter devant les sacrifices que notre pays, — qu'on le remarque bien, — notre pays demande de nous.

### L'enregistrement national

Demain, ce sera l'enregistrement national. Il attendra tous ceux âgés de plus de seize ans, permettant ainsi de grouper nos forces, d'orienter nos énergies et de diriger nos volontés.

De la sorte, chacun dans son domaine accomplira le plus grand devoir que l'homme peut remplir après celui qu'il doit à Dieu, être utile à sa patrie. Plus tard viendra la mobilisation. Grâce à elle, notre jeunesse connaîtra, au service du Canada, et du Canada seulement, — si elle le veut, une discipline qui en fera des hommes capables de manier une arme et de s'en servir contre l'envahisseur s'il vient jusqu'ici. S'il ne vient pas, cette discipline militaire aura quand même son effet bienfaisant en créant chez nos jeunes, une force physique et morale qui en fera des hommes forts, courageux et sans peur, capables en toutes circonstances et en toute occasion, de se tenir debout sans que les épaules soient arrondies et les poitrines creusées. Ils seront droits physiquement et ils seront droits moralement.

Je sais les objections que l'on peut avoir contre le service militaire obligatoire pour la défense du Canada même, je sais toutes les objections qui ont été faites dans le passé, n'empêche que demain, dans le monde entier, ce service sera établi. J'ai toujours pensé qu'il ne peut exister d'armée nationale, si la discipline militaire n'est pas inculquée à la jeunesse par son service militaire.

### Jeunes, je vous ai aidés

Je crois avoir, messieurs les jeunes, dans le passé, essayé maintes fois de résoudre les problèmes que vous aviez à affronter. J'ai tâché à augmenter dans divers domaines, votre joie de vivre en vous fournissant l'occasion d'un perfectionnement éducationnel qui vous fit admirer le beau et qui embellit votre vie. Aujourd'hui, tout cela est menacé, tout cela peut crouler, et avec une telle rapidité, qu'au lendemain du cauchemar qui vous saisira, vous réaliserez que de l'état de liberté dans lequel vous vivez aujourd'hui, vous êtes passé à l'état de serf ou d'esclave et demeurerez sous la menace de la baïonnette ou de la mitrailleuse allemandes.

### Nous sommes faits garants du Québec

Le moment est venu, les jeunes, de prouver que vous n'avez pas menti et que nous n'avons pas menti lorsque nous avons affirmé que pour la défense du Canada, la province de Québec se leverait en masse et serait prête à tous les sacrifices. Le temps n'est plus aux reproches que dans le

passé, nous avons adressés à certaines nations. Cela disparaît devant le danger qui est à nos portes, et notre raisonnement et notre sagesse doivent être plus forts que toute rancœur et que toute rancune. D'ailleurs, lorsque vous aurez vieilli quelque peu et que plus de calme et de modération seront venus avec l'âge, certains sentiments qui vous ont agités et peut-être, vous agitent encore, veuillez m'en croire, seront bien modifiés.

Certes, je fais une énorme différence entre l'amour que l'on peut avoir pour un peuple et la loyauté qui lui est due. L'amour est un sentiment qui naît de lui-même, qui s'extériorise parfois sans qu'aucune raison ne le domine; la loyauté est le résultat d'un jugement sain, juste et équitable qui fait balancer le pour, le contre, le bon, le mauvais, et qui fait accepter un état de choses résultant de circonstances ou de situations qui créent un devoir nouveau, une obligation nouvelle. Pour ma part, j'ai toujours voulu respecter le traité que signèrent nos ancêtres, en 1763, et ne jamais suivre l'exemple d'une Allemagne oublieuse de ses signatures ou de sa parole donnée.

### Nos droits

En somme, nous parlons notre langue, nous avons nos lois, nous avons notre religion, nous conservons notre clergé, nous gardons nos institutions! Est-ce que par hasard, il en est parmi vous, qui ignorent que cela est dû aux esprits pénétrés des grands parlementaires — glais qui faisant taire, même chez eux, ceux qui eussent voulu faire de nous des anglo-saxons par mentalité, ont tenu à ce que tous les articles du traité fussent respectés, désireux qu'ils étaient de poser devant le monde, une attitude digne du grand pays qu'ils dirigeaient. D'ailleurs, cela, c'est le passé. C'est l'avenir qu'il faut regarder.

Croyez-vous qu'une Allemagne victorieuse nous laisserait la liberté dont vous jouissez, seut et abusez de critiquer les gouvernements et parfois nos institutions parlementaires ou autres. Croyez-vous qu'elle vous laisserait pratiquer votre religion, elle qui a fermé les églises en Allemagne? Croyez-vous qu'elle permettrait à notre clergé de continuer chez nous, l'oeuvre qu'il a entreprise il y a trois siècles? Croyez-vous que vous pourriez vous adresser en toute sécurité à votre vainqueur dans votre langue maternelle? Croyez-vous que la constitution de votre pays demeurerait ce qu'elle est? Croyez-vous, enfin, que votre vie serait celle d'un être humain?

### Ce qui se passe en Allemagne

Regardez ce qui se passe en Allemagne, et la réponse, — à moins que vous ne soyez à ce point préjugés que la clarté des faits ne peut vous frapper, fixera votre décision. De grâce, et ici je vous en supplie, si vous voulez créer une mentalité de Canadien profondément attaché au sol, anxieusement désireux de vivre dans un pays qui vous appartient, réfléchissez, méditez, et que votre réponse atteste une fois de plus, de votre bon sens et de votre raison.

Donc, faisons bloc, répondons avec enthousiasme à l'appel qui nous est fait, et demain, quelle que soit la tâche que nous impose la défense du Canada, avec reconnaissance, avec gratitude, acceptons-la. Est-il quelque chose qui puisse mieux satisfaire notre fierté nationale, que de sentir qu'en ce moment de péril canadien, nous pouvons être utiles. Y aurait-il encore chez nous, des hommes de moi sang, qui comptent sur notre volon du sud pour nous défendre en cas d'attaque?

### L'attitude passive est une lâcheté

Je ne saurais me retenir de qualifier de lâcheté, une semblable attitude. Le Canada, l'avons-nous assez chanté, crié en nos jours de célébration de fête nationale, est notre mère-patrie. Depuis quand, pour défendre une mère en danger, un fils a-t-il le droit et peut-il compter sur un autre que lui-même, son propre courage et ses propres forces? Une attitude passive serait déloyale, dépourvue de toute beauté, de toute sentimentalité nationale, de toute raison, et attesterait encore de notre singulière éducation nationale.

Les jeunes, plus tard, quand le calme sera revenu, ce sera votre devoir d'affirmer votre canadianisme, de le propager dans la génération qui vous suivra, afin que l'avenir voit ici, un peuple parfaitement uni, parcourant la route qui le mènera vers les destins que Dieu lui a réservés.

Nous, qui, partout où nous allons sur le sol canadien, posons le pied sur une terre qui a vu mourir un pionnier, un défricheur, un découvreur ou un missionnaire de notre petit peuple, je vous le dis, partout depuis les Rocheuses jusqu'à l'Atlantique, de la frontière américaine jusqu'aux neiges éternelles du grand Nord, nous sommes chez nous au Canada. Eh bien, cet orgueil que nous avons le droit d'avoir et d'ajouter à notre fierté, ne nous indique-t-il pas que même une hésitation devant le danger deviendrait pour nous, une attestation d'indifférence qui cadre-

rait bien mal avec nos déclarations patriotiques du passé.

### Nous défendrons notre pays

Est-ce trop demander à vous qui, demain, serez appelés, de suivre la lecture sèche mais complète de l'article 3 de la loi de mobilisation, qui élucidera le but réel de cette loi. L'article 3 se lit ainsi, — suivez-moi je vous en prie: les pouvoirs conférés par l'article qui précède ne peuvent pas être exercés aux fins de requérir des personnes de servir dans les forces militaires, navales ou aériennes en dehors du Canada et de ses eaux territoriales.

Est-ce assez clair? Mais de crainte que certains d'entre vous jugent encore que peut-être il y a ici, traquenard comme il y eut en 1916 et 1917, souffrez que je vous lise la déclaration du premier ministre, à l'appui de cette loi; de nouveau, le 18 juin 1940, d'expliquant le sens et le but de cette loi pourtant bien claire et bien ouvertement franche il dit:

Quant à la mobilisation d'effectifs en hommes, elle sera destinée à la défense du Canada sur son propre sol et dans ses propres eaux territoriales. L'enrôlement pour le service outre-mer demeurera volontaire. Le projet de loi ne touche aucunement le recrutement pour service dans les forces armées outre-mer.

### L'engagement du premier ministre

Et voici l'engagement solennel qu'il prend, — suivez-le bien: "De nouveau je tiens à réitérer l'engagement que j'ai donné à maintes reprises, qu'aucune mesure tendant à

la conscription d'hommes pour service outre-mer, sera présentée par le gouvernement actuel".

Les jeunes, que voulez-vous de plus explicite, de plus précis, de plus concrets, que les termes mêmes de la loi et de l'engagement formel du premier ministre du Canada.

Mais le moment est venu, je le sais, de terminer cette allocution.

### Jeunes, n'hésitez pas

Maintenant, les jeunes, pas d'illusions, car pas un d'entre vous ne peut me garantir que nous ne serons pas attaqués; aucun d'entre vous, s'il fallait que la Grande-Bretagne fut vaincue, ne peut me faire voir ce que sera l'avenir du Canada. Mais je sais qu'à côté de maintes doctrines qui vous ont touchés, qui, peut-être même, à certains moments, vous ont empoisonnés, vous avez gardé intactes les qualités dominantes de notre petit peuple, vous n'avez jamais été des lâches, et vous n'êtes pas des peureux. Et je sais de science absolue et certaine que devant l'Allemand envahisseur du Canada, pas un instant hésitez-vous à sacrifier même votre vie, s'il le fallait, pour sauver votre pays? Alors, n'hésitez pas: ce n'est pas tout que d'avoir le désir de se défendre, ce n'est pas tout que d'avoir le désir de demeurer libres, encore faut-il savoir s'y préparer en devenant aptes à faire sa part en acceptant de bon gré, avec fierté, et souffrez que j'ajoute, avec satisfaction, cet enrégimentement et cette mobilisation qui n'ont qu'un but: préparer tous les citoyens canadiens à être utiles dans la défense de leur patrie. — Merci.

**Service**  
DE PHOTOGRAVURE Enq.  
PHOTO-ENGRAVING Req'd.

DESSIN COMMERCIAL  
COMMERCIAL ART WORK  
PHOTOGRAPHIE  
PHOTOGRAPHY  
PHOTOGRAVURE  
PHOTO-ENGRAVING  
IMPRIMERIE  
PRINTING

**\* PLATEAU 4893**

R-R. LABELLE, Prop.  
447 S<sup>TE</sup> HELENE, MONTREAL

**PREMIER JOUR DE L'INSCRIPTION... le lundi 19 août**

L'inscription de tous les citoyens du Canada, âgés de 16 ans et plus et quelle que soit leur nationalité, commencera le lundi 19 août. Afin de faciliter sa tâche, le Gouvernement demande à tous les intéressés d'étudier au préalable le questionnaire attentivement. On devra répondre franchement et sans restriction à chacune des questions. On est aussi prié de s'inscrire le plus tôt possible, car la durée de l'inscription sera d'au plus trois jours.

**DATES DE L'INSCRIPTION: Les 19, 20 et 21 AOÛT**

**CONTRIBUEZ A L'OEUVRE COLLECTIVE DE LA NATION**  
Pour réduire au minimum les frais de cette inscription, le Gouvernement fait appel à la collaboration de tous les bons citoyens. Vous pouvez aider en offrant vos services aux préposés à l'inscription dans votre localité.

**LES BUREAUX D'INSCRIPTION**  
seront répartis selon les districts électoraux, tels que délimités au moment de la dernière élection fédérale.

Les citoyens sont priés de s'inscrire aux subdivisions de leur circonscription électorale. Dans le cas où un citoyen se trouverait hors de sa province ou de son district électoral, durant la période d'inscription, il lui sera loisible de s'inscrire au bureau d'inscription le plus proche, après s'être justifié auprès de l'officier sous-enregistreur.

**Sanctions en cas d'abstention**—Toute personne de 16 ans et plus, homme ou femme, mariée ou célibataire, qui ne se sera pas inscrite sera passible d'une amende n'excédant pas \$200 ou d'un emprisonnement d'une durée n'excédant pas trois mois, ou des deux à la fois, et sera de plus passible d'une amende n'excédant pas \$10 par jour à compter du jour où elle aurait dû s'inscrire et tant qu'elle n'aura pas fait.

**Votre certificat d'inscription**  
Toute personne ayant répondu au questionnaire de façon complète et satisfaisante recevra un certificat d'inscription émis par le sous-officier enregistreur de son district. On devra toujours porter sur soi ce certificat, qui sera imprimé sur une petite carte.

D'ordre de l'HON. JAMES G. GARDINER  
Ministre des Services de Guerre.

L'été

Quand l'été vient, le pauvre adore !
L'été, c'est la saison de feu,
C'est l'air tiède et la fraîche aurore ;
L'été, c'est le regard de Dieu.

L'été, la nuit bleue et profonde
S'accouple au jour limpide et clair ;
Le soir est d'or, la plaine est blonde ;
On entend des chansons dans l'air.

L'été, la nature éveillée
Partout se répand en tous sens,
Sur l'arbre en épaisse feuillée,
Sur l'homme en bienfaits caressants.

Victor HUGO

Avis

AVIS DE VENTE
Sous la loi d'arrangement entre
cultivateurs et créanciers

Province de Québec, district de
Terrebonne, Cour Supérieure (En
faillite). Dans l'affaire de ISIDORE
POMMINVILLE, cultivateur du canton
de Chatham, comté d'Argenteuil,
district de Terrebonne.

FAILLI
Avis est par les présentes donné
qu'en vertu d'un jugement de la
Cour Supérieure du district de Terre-
bonne, rendu le 6 août 1940, per-
mettant la vente des immeubles avec
effet du décret, et aux conditions
indiquées plus bas, seront vendus
par vente publique, à la porte de
l'Eglise de Saint-Philippe d'Argenteuil,
mardi le 17 septembre à DEUX
heures de l'après-midi, (heure so-
laire) les immeubles suivants, savoir
les lots 540, 541 et 542 des plans et
livres de renvois officiels du Canton
de Chatham, comté d'Argenteuil, les
dits lots y étant décrits comme suit :

Faisant partie du lot No 9, du 3e
rang C, louage originaire, borné au
nord par le lot No 542, à l'est par le
lot No 540, au sud par le 3e rang et à
l'ouest par le lot No 541 ; mesurant
six (6) chaînes et cinquante-cinq
(55) chaînes de largeur par quatre-vingt-sept
(87) chaînes de longueur ;
contenant en superficie cinquante-
six (56) acres et quinze (15) perches.

Faisant partie du lot No 9, du 3e
rang C, louage originaire, borné au
nord par le lot No 542, à l'est par le
lot No 540, au sud par le 3e rang et à
l'ouest par le lot No 541 ; mesurant
six (6) chaînes et cinquante-cinq
(55) chaînes de largeur par quatre-vingt-sept
(87) chaînes de longueur ;
contenant en superficie cinquante-
six (56) acres et quinze (15) perches.

Faisant partie du lot No 8, du 2e
rang C, louage originaire, borné au
nord par le lot No 483, à l'est par le
lot No 481, au sud par le 2e rang, et à
l'ouest par le lot No 482 ; mesurant
six (6) chaînes de largeur par
quatre-vingt chaînes et 50 chaînes
de profondeur ; contenant en super-
ficie cinquante et un (51) acres,
seize (16) perches et deux verges.

La dite vente de tous ces immeu-
bles ci-dessus décrits, sera faite con-
formément aux dispositions de l'ar-
ticle 45 de la loi de faillite, et aura
les mêmes effets que la vente et le fait
par le shérif sous l'autorité du Code
de Procédure Civile, et aura l'effet
du décret.

Condition de la vente 50% comptant
et la balance dans quinze (15)
jours.

Pour tous renseignements s'adres-
ser au soussigné à Lachute, comté
d'Argenteuil, ou à Montréal, à 10
ouest, rue Saint-Jacques, suite 209,
Lachute, ce 10 août 1940

GUY LEGAULT, avocat,
Le Syndic et Séquestre Officiel.

VENTES HEBDOMADAIRES A L'ENCAN

2500 têtes de chevaux

12 août, 19 août, 26 août, 2 septembre,
9 septembre, 16 septembre et 23 septembre

Ventes privées tous les jours

Plus de 2000 CHEVAUX POUR OUVRAGE GENERAL, FERMES et
CHEVAUX DE TRAIT, comprenant un bon nombre récemment acquis
du gouvernement français, pris à même leurs achats faits au Canada.
Ces chevaux sont âgés de 4 à 10 ans et pèsent de 1000 à 1800 livres. La
plupart pèsent entre 1200 et 1500 livres, et ce sont des percherons, belges,
Clydesdales, et de race canadienne-française.

300 chevaux de cavalerie, tous dressés au port du harnais et la majorité
habités à la selle.

200 poulains de trait ou de race canadienne-française, âgés d'un an
ou deux.

Nous invitons spécialement les commerçants de chevaux à venir à
ces ventes hebdomadaires et d'acheter les chevaux qu'ils désirent, à leurs
propres prix. Si on a besoin de chevaux dans votre district, communiquez
avec nous, et nous prendrons des arrangements pour vous en fournir.
Ceel est sans aucun doute la plus belle vente de chevaux qui aient jamais
été rassemblés et offerts en vente au public à sa propre évaluation.

Les ventes auront lieu sous abri, beau ou mauvais temps, à 9 h. 30 a.m.

TERMES : COMPTANT

200 étalons pedigree et juments, poulains et pouliches sont offerts
en vente privée, à prix attractifs — percherons, belges, clydesdales,
canadiens-français, chevaux de promenade, chevaux de louage, etc.

ARNOLDWOLD FARMS

Grenville, P. Q.



Société canadienne
de la Croix Rouge

Les autorités de la Société Cana-
dienne de la Croix Rouge nous
prient d'avertir le public en général
et enfin, tous les intéressés, que le
nom de la Croix Rouge Canadienne
ne peut être mis de l'avant, à titre
de bénéficiaire ou récipiendaire de
fonds provenant de jeux de hasard,
événements sportifs, divertisse-
ments de toute nature, etc., sans
l'autorisation expresse de la Société,
lorsque les recettes recueillies sont
censées être consacrées aux oeuvres
de la dite Société. C'est ce qui res-
sort d'une lettre circulaire trans-
mise aujourd'hui à toutes les suc-
cursales de la Croix Rouge, de la
Maison de la Croix Rouge, à Mont-
réal.

Cette circulaire, dont nous don-
nons plus bas le texte, se lit comme
suit : "L'attention des officiers de
la section provinciale du Québec de
la Croix Rouge a été attirée sur le
fait que certains clubs de golf, clubs
champêtres et autres sociétés, tien-
nent des jeux de hasard et autres
genres de divertissements, en stipu-
lant que les recettes seront versées
au bénéfice des oeuvres de la Croix
Rouge.

"Nous convenons que ces organ-
ismes ont, de bonne foi, pris de pa-
reilles initiatives, mais d'autre part,
nous tenons à signaler aux organi-
sateurs de ces jeux, etc. que la Croix
Rouge ne peut en aucune façon
s'identifier avec ces entreprises, à
moins qu'un permis, en bonne et due
forme, ait été délivré à qui de droit,
par la succursale locale de la Société
de la Croix Rouge. La Société n'au-
torisera en aucune manière tout ce
qui pourrait se présenter sous forme
de loterie ou de jeux de hasard.

"Les succursales sont priées d'at-
tirer l'attention du Commissaire sur
tous appels du genre faits, au public,
qui ne soient pas dûment autorisés
et les dispositions nécessaires seront
prises pour les faire cesser."

Les maires des différentes villes
seront invités à lancer cette cam-
pagne dans leurs milieux respectifs
avec les présidents et les membres
des associations et clubs de chacune
des villes.

Prêts en vertu de
la loi nationale
sur le logement

Le ministre des finances, l'hono-
rable J.-L. Ilsley, signale que les
prêts consentis en vertu de la Loi
nationale sur le logement ont dé-
passé \$60,000,000 le 31 juillet 1940.
Le nombre de maisons neuves finan-
cées par ces prêts est de 17,683.

En juillet, 568 demandes ont été
approuvées. Le volume des prêts ap-
prouvés a été de \$1,705,670.

Tous les prêts consentis pendant
le mois étaient destinés à financer
des maisons à famille unique. Sur
ce nombre, 173, soit environ 30 p.
100, ont été financés par des prêts
de \$2,500 ou moins ; 328, soit envi-
ron 58 p. 100, par des prêts de \$3,000
ou moins ; et 427, soit environ 75 p.
100, par des prêts de \$3,500 ou moins.
Le nombre total de petits prêts de
90 p. 100 approuvés pour financer
des maisons évaluées à \$2,500 ou
moins, a été de 88, et la moyenne de
tous les prêts consentis en juillet a
été de \$3,003.

Au cours de juillet, les facilités de
crédit prévues par la loi ont été ac-
cordées à de nouvelles aggloméra-
tions. Des prêts ont été approuvés
dans 6 nouvelles agglomérations où
aucun prêt n'avait jusque là été
consenti, ce qui porte à 424 le nom-
bre total de cités, villes et villages
où des prêts ont maintenant été
effectués.

Dans la province de Québec les
prêts faits jusqu'au 31 juillet 1940,
en vertu de cette loi, s'élevaient à
\$3,650 pour le montant de \$13,712,561.

La colonne de beauté

dirigée par

Cousine Blanche

Diplômée de l'Université de Beauté
de Paris



Le citron comme blanchisseur de la peau

Tous les ans, à cette époque, je
commence à recevoir des lettres de
" cousines " désireuses d'effacer les
traces qu'une trop grande exposi-
tion au soleil a laissées sur leur vi-
sage. Je sais par expérience que ce
thème dominera dans mon courrier
vers la mi-octobre !

Naturellement, ce sont surtout
des rousselles dont on se plaint...
et le pire c'est que le moyen énor-
me de les faire disparaître immé-
diatement, le pelage, n'est pas à la
portée de tout le monde ; d'abord
parce que peu de professionnelles
des soins de beauté le pratiquent
et ensuite parce que ce traitement est
coûteux.

Il y a certes de nombreux autres
remèdes... crèmes et lotions anti-
rousselles mais leur effet est lent
et mademoiselle, oubliant qu'il lui a
fallu au moins une quinzaine pour
accumuler ses rousselles, désire
les faire disparaître en un jour ou
deux !

Peut-être le correctif le plus simple
et le plus sûr à tous égards est-il
le jus de citron et si l'on persévère
dans son application, on arrive à
faire disparaître les taches brunes
qui déparent notre apparence. Pour-
tant, il serait si simple d'éviter ces
taches enlaidissant si, avant de
s'exposer aux rayons du soleil, on
avait soin de s'enduire le visage
avec une de ces lotions qui filtrent
les rayons brillants du soleil, tout
en assurant un bronzage égal du
teint. Je connais une lotion de ce
genre qui est non seulement fort
efficace mais qui est imperméable à
l'eau, voire même l'eau salée, ce qui
à son importance lorsqu'on est à la
plage.

Mais revenons au citron et à ses
effets blanchissants. Le citron a un
bien grand défaut... c'est qu'il est un
puissant astringent et les personnes
qui ont déjà la peau sèche doivent
s'en méfier. Par contre, les person-
nes qui ont la peau grasse ont toute

raison d'en faire usage, car non seu-
lement les peaux ternes et brunes
blanchissent de plusieurs tons par
suite de son usage, mais les défectu-
osités de la peau, rides de surface,
etc., sont vite bannies.

Les personnes dont la peau est
grasse peuvent également utiliser le
citron mais il faut faire suivre son
usage d'une application d'une crème
grasse qui restaurera à la peau
l'onctuosité qui lui aura été enlevée
par le citron. Mieux vaut faire usage
d'une crème à base de citron qui
comporte le correctif de l'effet astringent
du citron sans nuire à son
effet blanchissant.

Jour du grand air pendant les
vacances est un don de Dieu auquel
il ne faut pas renoncer... mais si l'on
ne veut pas avoir, à l'automne, un
visage basané, une peau craquelée
et vilaine, il faut prendre les soins
préventifs voulus. Mon feuillet sur
les soins du visage vous donne de
précieux conseils à ce sujet. Pour-
quoi ne m'en faites-vous pas la de-
mande accompagnée d'un timbre de
3c pour frais de poste. Adressez
simplement votre lettre à "Cousine
Blanche", 197 ouest, rue Sainte-Ca-
therine, Montréal, et un prochain
courrier vous apportera ce feuillet
qui vous évitera peut-être des lar-
mes quand l'automne sera venu.

N'hésitez pas à demander n'im-
porte lequel de mes autres feuillets
qui vous intéressent. La série com-
porte les soins du visage, des mains,
des yeux, des cheveux, des pieds, le
développement normal du buste,
l'enlèvement des poils follets, la
maigreur, l'obésité, la transpiration
excessive, les poids et mesures nor-
maux.

A titre de lectrice de ce journal,
vous avez droit à n'importe lequel
de ces feuillets contre l'envoi d'un
timbre de 3c.

Cousine Blanche

Voici les gagnants du concours Ogilvie
"vieux loup de mer" pour la semaine dernière

Voici les gagnants du concours de la semaine dernière : Services
de Vaiselle à : Mlle Suzanne Poulin, Beauveville ouest, comté de
Beauce, P. Q. ; Mme Thos. Bédard, 47 Mar Gauvreau, Saint-Roch,
Québec, P. Q. ; Mme J.-A. Bégin, Saint-Moise, comté de Matapédia, P. Q. ;
Mme Maurice Carmel, 81, rue Sainte-Cécile, Valleyfield, P. Q.
Des billets de \$1.00 vont à : Mme R. de Blois, 831, Saint-Vallier,
Québec, P. Q. ; M. Henri Landry, Saint-Philippe, comté de Laprairie,
P. Q. ; Mlle Ida Barrett, Saint-Léon Le Grand, comté de Matapédia,
P. Q. ; M. Omer Bourgon, Caledonia Springs, R. R. 1, Ontario ; Mlle
Irène Ricard, Saint-Boniface de Shawinigan, P. Q. ; Fridolin Ouellet,
Padoue, comté de Matapédia, P. Q. ; M. Charles Thibodeau, Beauve-
ville ouest, P. Q. ; Mlle Rose-Alma Boulanger, Saint-Zacharie Dor-
chester, Rang 3, P. Q. ; M. Paul Francoeur, Saint-Rémi d'Amherst,
co. de Papineau, P. Q. ; Agent Can. Natl. Telegraph, Mont-Joli, P.Q.
Des prix aux marchands sont décernés à : P. F. Renault Est,
Beauceville ouest, P. Q. ; La Cie Paquet Liée, Québec, P. Q. ; J.-F.
Coulombe & Cie, Saint-Moise, comté de Matapédia, P. Q. ; Vallée
& Frère, Valleyfield, P. Q.

OPTOMETRISTE-OPTICIEN
Bachelier en Optométrie
DIPLOME DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL
Spécialité
EXAMEN DE LA VUE
Correction des troubles
musculaires des yeux
Prescriptions de verres
PAUL E. TALBOT, Ba. O.
330, rue SAINT-GEORGES — SAINT-JEROME
Pour consultations : Tél. 171
A Saint-Jérôme, tous les jours, de 2 à 9 h. p.m.
BUREAU-CHEF : 6761, rue SAINT-HUBERT, MONTREAL

Canada
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
No 4713
Proc. Sommaire
LA COUR DE MAGISTRAT
T. FRAPPIER, manufacturier de
portes et châssis, de Sainte-Adèle,
district de Terrebonne.
Demandeur.
PIERRE VALIQUETTE, de lieux in-
connus.
Défendeur.
FORMULE D'ASSIGNATION PAR
LES JOURNAUX
(Art. 136)
Il est ordonné au défendeur de
comparaître dans le mois.
Saint-Jérôme, 7 août 1940.
LE GREFFIER DE LA COUR
DE MAGISTRAT
(Signé) R. RAYMOND.

BUVEZ
ET SAVOUREZ LE MEILLEUR
Solo
2 GRANDS 4
VERRES
6 SAVEURS
RAISIN - KOLA - CREAM SODA
ORANGE - NECTAR - PAMPLEMOUSSE

The EAGLE LUMBER Co. Ltd.
MANUFACTURIERS DE PLANCHERS EN BOIS DURS
Spécialité :
PLANCHE MURALE "DONNACONA"
PAPIER A LAMBRIS IMITATION DE BRIQUE "BRANTFORD"
PORTES INTERIEURES EN PIN ROUGE
BOIS IMITATION DE BILLON, DE TOUTES EPAISSEURS
BOIS CARRE EN PIN ROUGE DE 18 A 40 PDS
BARDEAUX, MOULURES, ETC.
300, rue Saint-Janvier — Téléphone 60
SAINT-JEROME

"Je vois que les brasseries paient chaque année en impôts plus de \$15,500,000"
"VOILA DE L'ARGENT QUI AIDE SUREMENT LE GOUVERNEMENT DANS SON EFFORT DE GUERRE"
Maintenant plus que jamais
SOBRE EN TOUT - LA BIÈRE ME SUFFIT



"Je t'assure que c'est pas compliqué!"

# DEUX VOISINS PARLENT DE L'ENREGISTREMENT NATIONAL

Personnages : Beaulieu, un éleveur. Leblanc, un menuisier.

La scène : A la porte du magasin général. Beaulieu lit attentivement une affiche proclamant l'inscription de tous les Canadiens de plus de 16 ans. Leblanc s'approche, curieux.

BEAULIEU (sans détacher son regard de l'affiche). — C'est pas compliqué. —  
 C'est pas compliqué.  
 LEBLANC. — Qu'est-ce qui n'est pas compliqué ?  
 BEAULIEU. — L'enregistrement national. C'est comme qui dirait un inventaire du magasin.  
 LEBLANC. — Quel magasin ?  
 BEAULIEU. — Tu reconnais avec tes questions... Je fais une comparaison, tu comprends ? Quand on veut savoir ce qu'on a dans son magasin, on fait l'inventaire : tant de gallons de peinture, tant de livres de clous, tant de grosses vis et de tarauds... Alors, l'enregistrement national, c'est comme ça. Le Canada veut savoir ce qu'il a dans ses provinces...  
 LEBLANC. — Oui, mais des hommes, c'est pas comme des clous. Tu dis que c'est pas compliqué...  
 BEAULIEU. — Bien sûr que les hommes, c'est pas des clous ni de la peinture ; mais on peut toujours savoir ce qu'ils savent faire. Suffit de le demander. Et quand on le sait, on fait une sorte de classement ; tant d'hommes qui savent conduire un tracteur, tant de femmes qui savent tisser, et le reste, et le reste... Si c'est pas un inventaire, ça, je ne sais pas ce que parler veut dire.  
 LEBLANC. — Comment est-ce que ça va se faire, cet inventaire-là ?  
 BEAULIEU. — Lis donc les affiches ! Ecoute. Le 19, il va s'ouvrir des polls dans le comté. Pas des vrais polls, mais je dis ça pour te faire comprendre.  
 LEBLANC. — Comme pour les élections ?  
 BEAULIEU. — Comme pour les élections. Tu vas y aller. Un officier-enregistreur va te poser des questions...  
 LEBLANC. — Toujours des questions...  
 BEAULIEU. — Laisse-moi finir. C'est rien d'embêtant. Il va te demander ton nom, ton âge, ton métier.  
 LEBLANC. — Ah ! si c'est rien que ça...  
 BEAULIEU. — Puis il va te donner une carte pour rendre ça officiel et montrer que tu t'es inscrit. Tu mettras la carte dans ta poche.  
 LEBLANC. — Rien de plus simple. Je comprends. Faudra aussi envoyer mon Jacquot qui a 17 ans... Mais pourquoi faire au juste tout ça ?  
 BEAULIEU. — Je viens de te le dire. Pourquoi faire ? Tiens, tu connais la fille à Mathieu ?  
 LEBLANC. — Oui, paraît qu'elle va se marier... Avec ça, habile comme pas une dans le comté. Elle a tissé une couverture qui est...  
 BEAULIEU. — Justement. Le Canada fait un inventaire comme qui dirait de nos capacités... Toi, par exemple, c'est pas pour te flagorner, rien de ça, mais tu travailles le bois en artiste...  
 LEBLANC. — Chacun son métier. Toi, tu gagnes des prix d'exposition avec ton bétail.

BEAULIEU. — C'est en plein ce que je veux dire : chacun son métier. Le pays veut connaître le métier de ses habitants... On ne sait jamais. Le pays peut bien avoir besoin de nos talents, un jour, pour se défendre. Faut bien que les talents d'un chacun soient connus, pas vrai ?...  
 LEBLANC. — Dans un monde à l'envers, c'est une bonne affaire que le pays soit en ordre.  
 BEAULIEU. — Et quand j'parle du pays, Leblanc, je parle pas d'une tache jaune ou verte dans un livre de géographie comme celui du petit Lapalme, qui va au collège classique... J'parle de nos familles, de nos paroisses, de nos terres... C'est ça, le pays.  
 LEBLANC. — Et je t'assure qu'il n'y a pas un Hitler ni un Mussolini qui va venir m'ôter ma famille ni mon métier... Sais-tu, mon vieux, tu me fais penser endedans, comme qui dirait... Tu es comme monsieur le curé : tu fais réfléchir...  
 BEAULIEU. — Quand je vois ce qui se passe de l'autre bord, je me dis qu'avec un fou comme Hitler, il n'y a pas un pays du monde qui peut se vanter d'être en paix. Faut se préparer chez nous.  
 LEBLANC. — Tu as bien raison. Et puis, comme tu dis, cet inventaire-là n'est pas compliqué, pas plus que l'enregistrement.  
 BEAULIEU. — L'enregistrement national, c'est tout simplement un en-tout-cas. Prends les Etats-Unis. Ils vont en faire eux autres aussi un grand inventaire. Ça veut pas dire qu'ils vont se mettre à tirer du canon, bien sûr ! Mais ils veulent être parés.  
 LEBLANC. — J'ai toujours dit que tu étais un homme renseigné. Alors, je te reverrai le 19... En attendant, je vais finir le bureau que j'ai commencé pour le fils à Donat. Salut, Beaulieu... et merci bien !



## A la T. S. F.

### Radio-Canada LES CONFERENCIERS ET LA GUERRE

Le directeur de l'information publique, à Ottawa, a organisé, il y a quelque temps, une série d'émissions radiophoniques sous la rubrique "Let's Face the Facts", qui suscite déjà un immense intérêt à travers le pays.  
 Dorothy Thompson, journaliste de réputation internationale, fut la première conférencière de cette série. Environ quarante mille auditeurs demandèrent des exemplaires de son travail. Les conférenciers sont choisis parmi les personnalités les plus connues des deux continents.  
 L'objet de cette tribune est de faire savoir aux populations ce qui se passe sur l'autre continent, cela par des témoins mêmes de la guerre.  
 Les postes du réseau français de Radio-Canada transmettent également des causeries du genre. Radio-Canada a déjà présenté aux auditeurs de l'Est canadien quelques personnages éminents directement intéressés à la cause de la liberté et de la civilisation. Ce fut le général de Gaulle, président du Comité national français à l'étranger, André Maurois, de l'Académie Française, Jules Romains, président de l'Association des Ecrivains de monde, etc., et parmi les nôtres, Larocque de Rouquebrune, M. Marcel Pugas et M. l'abbé Robert Dolbec.

### LES NOUVELLES DE LONDRES PAR T.S.F.

La situation aujourd'hui. — Le fait divers du jour.

La version des nouvelles de la British Broadcasting Corporation passe à midi et demi chaque jour aux postes du secteur français de Radio-Canada.

Il faut ajouter à ce service de nouvelles les communiqués que donnent en français les représentants de Radio-Canada à Londres. Ces communiqués passent le soir à sept heures quarante-cinq. Le mardi, à huit heures, il y a un courrier spécial de la B B C, courrier rédigé également en français.  
 Les quatre éditions de radio-jour

Il n'existe aucun autre tabac EXACTEMENT TEL QUE LE

**OLD CHUM**

nal, — service de la Canadian Press, — passent le matin, à huit heures, l'après-midi, à une heure quinze et le soir, à six heures et demie et à onze heures.  
 M. Louis Francoeur donne sa causerie. — "La situation, aujourd'hui" — le soir à dix heures et demie, sauf le samedi et le dimanche.

### SUR LES BOULEVARDS

Il s'agit, avec cette émission de Radio-Canada, le vendredi soir, à neuf heures, d'un programme de variétés musicales. Les artistes qui prennent part à ce concert sont Lucienne Delval, José Delaquerrière et le chef d'orchestre, André Durieux. Ajoutons le chœur des Boulevardeurs. Les chanteurs font entendre des airs, parmi les plus populaires, du music-hall français et américain.

### LA METHODE DE PROPAGATION DU COMMUNISME

M. Pierre de Rochebelle, dans ses causeries du samedi soir, à Radio-Canada, nous a parlé de la conception bolchéviste de l'homme et de la Société, de la mystique communiste, de l'asservissement absolu de l'individu chez les Soviets, etc. Dans sa causerie du samedi, 17 août, il nous dira ce qu'est la méthode de propagation du communisme. Cette causerie de M. Pierre de Rochebelle passe le samedi soir, à sept heures.

### "RAPPEL", A RADIO-CANADA

Un roman radiophonique d'une formule nouvelle, et dû à la plume de M. Olivier Carignan, — roman intitulé "Rappel" et diffusé par les postes de Radio-Canada les lundi et vendredi, à 7 h. 15 du soir, — a pour but de rappeler les vérités pour lesquelles notre pays est en guerre et ce que chaque citoyen doit faire pour la gagner cette guerre. Le roman nous explique aussi les préparatifs militaires du Canada, nous démontre ce qui se fait dans les divers domaines de la vie publique pour aider la cause de la justice et de la liberté.

### LE CELEBRE FLUTISTE BARRERE A LA T.S.F.

Les postes de Radio-Canada feront le relais du dernier concert que donnera l'orchestre symphonique de Chautauqua, le dimanche, 18 août, à quatre heures de l'après-midi. George Barrère, flûtiste de réputation internationale, sera le soliste de cette émission que dirigera Albert Stoessel. Barrère exécutera l'Ode pour flûte et orchestre à cordes, de Mabel Daniels. Il nous fera aussi entendre Moderato, de Widor, Romance, et Scherzo pour flûte et orchestre.  
 La balance du programme comprend Polonaise, Aria et Passacaglia,

de Haendel-Harty, l'air irlandais de County Derry, par Grainger, Shepherd Fennel's Dance, de Balfour-Gardiner, et les Préludes, de Liszt.

### LA MUSIQUE DES GRENADIER GUARDS A RADIO-CANADA

La musique des H.M. Canadian Grenadier Guards, à son concert du dimanche, 18, à 7 h. 30 du soir, jouera une oeuvre du capitaine J.-J. Gagnier, son chef, Ouverture, La Dame de Coeur, dont les critiques ont dit que c'était l'un de ses plus remarquables ouvrages.

M. Gagnier a inscrit à son programme une autre chanson de route, "Le chemin de ma belle" que rendront José Delaquerrière et le chœur des Grenadiers. Ces chansons que bat le son du tambour sont pleines d'entrain et d'allure martiale à la fois.

### LES MUSIQUES MILITAIRES

La pièce principale au concert de la musique militaire du lundi, 19, à 8 h. 30 du soir, aux studios de Radio-Canada, à Toronto, est intitulée Kiokeema, une marche que le compositeur Hinchey a dédiée aux régiments écossais du Canada. On remarque également au programme des oeuvres de compositeurs américains, marches et fantaisies musicales.

### LA SONATE EN SI MINEUR, DE CHOPIN

Vigo Kihl, pianiste de réputation internationale, exécutera la Sonate en Si mineur, Opus 58, de Chopin, aux postes de Radio-Canada, le lundi, 19 août, à 9 heures du soir.

### GABRIEL FAURE

Un concert consacré par Radio-Canada à ses oeuvres

C'est aux oeuvres de Gabriel Faure que sera consacré le concert du mardi, 20, à 10 h. du soir, à Radio-Canada, sous la rubrique "Les Maîtres de la Composition". Mlle Eugénie Havard, mezzo-soprano, M. Albert Viau, baryton et un chœur

## Pèlerinage à Notre-Dame de Lourdes de Rigaud

Le Sanctuaire de Notre-Dame de Lourdes, à Rigaud (Vaudreuil), Qué., a plus de 50 ans d'existence. La dévotion à Marie, Vierge-Immaculée, y fut implantée en 1874 ; mais c'est en 1887 seulement que fut érigée la petite chapelle encore en service aujourd'hui. Chaque année, des pèlerins nombreux y ont afflué, venant confier à Marie leurs remerciements, leurs peines et leurs demandes.

C'est ainsi que, selon une tradition ancienne, la solennité de l'Assomption est l'occasion d'une grande manifestation de dévotion à Marie. Un grand pèlerinage de la région de Montréal est donc organisé pour dimanche prochain, le 18 août, par train spécial du Pacifique Canadien, départ de la gare Windsor.

Mais en outre, cette année, les Clercs de Saint-Viateur, gardiens du Sanctuaire de Rigaud, veulent étendre leur invitation aux résidents de Saint-Jérôme, Sainte-Thérèse, Sainte-Agathe, etc. Voilà pourquoi ils ont obtenu des conditions spéciales de voyage pour ceux qui désirent se joindre au pèlerinage. Les pèlerins de Sainte-Agathe et les stations intermédiaires jusqu'à Montréal, prendront le train régulier qui quitte Sainte-Agathe à 5 h. 30, a.m. ; des voitures particulières leur seront assignées, voitures qui seront conduites jusqu'à la gare Windsor et attelées au train spécial, sans obliger les passagers à en descendre. Pour le retour, les billets, à prix réduits, seront valables sur tous les trains de Montréal à Sainte-Agathe, jusqu'au lundi soir inclusivement.

Il y aura au Sanctuaire messe et sermon ; vénération de la relique ; dans l'après-midi, chemin de la croix, bénédiction du S. Sacrement et des malades. (En cas de pluie ces divers offices auront lieu dans la nouvelle chapelle du Collège Bourget, à proximité du Sanctuaire). On pourra également visiter le légendaire "champ du diable" ou des guérets, les diverses maisons d'enseignement de Rigaud, etc.

Les billets sont en vente aux gares du Pacifique Canadien sur le parcours de Sainte-Agathe à Montréal. Les agents de ces gares ou Messieurs les curés fourniront volontiers les renseignements désirés.

mixte seront les interprètes du grand compositeur français. M. J.-J. Gagnier dirigera.

Fauré (1854-1927) est l'un des maîtres de l'école moderne. Il a introduit dans la musique française des accents inconnus jusqu'ici, créé une ambiance favorable à l'écllosion de nouveaux talents. C'est ainsi que de ses cours au Conservatoire de Paris, dont il fut le directeur, sont sortis des musiciens illustres comme Ravel, Schmidt, Enesco et Louis Aubert. On a écrit de lui, (Vuillemoz) que "doué d'un esprit critique d'une rare finesse et d'une sensibilité pénétrante, le maître du charme, sut, sans aucun dogmatisme, orienter toute une génération de créateurs vers un idéal d'un atticisme supérieur."

### UN QUART D'HEURE DE VARIETES MUSICALES AVANT LES NOUVELLES

Le soliste au concert du mardi soir à 10 h. 45, aux postes français de Radio-Canada est Lucille Dumont, chanteuse de genre. Lucille Dumont dit à la façon de Lucienne Boyer, la chansonnette, la romance et les airs du music-hall.

Cette émission du mardi soir est intitulée "Quart d'heure de variétés musicales, en attendant les nouvelles". Des pièces d'orgue et de "Sonobel", sous la direction de Léo Lesieur se partagent avec Lucille Dumont ce programme au caractère plaisant.

### ABRAVANEL DIRIGERA CE CONCERT

La prochaine audition des Concerts symphoniques de Montréal. — Par Radio-Canada.

Maurice Abravanel, chef d'orchestre au Metropolitan Opera, dirigera l'audition des Concerts Symphoniques de Montréal, au chalet du Mont-Royal, le jeudi, 22, — concert dont Radio-Canada fera le relais de dix à onze heures du soir.  
 Abravanel a inscrit à son programme Shéhérazade, de Rimsky-Korsakoff, et la Valse Empereur, de Strauss. Ces deux oeuvres sont trop connues et on en a expliqué ici si souvent le genre, le style et les couleurs qu'il est inutile d'y revenir. Shéhérazade est assurément l'oeuvre la plus populaire du grand compositeur russe, une oeuvre que les auditoires, — profanes et dilettantes, — accueillent toujours avec plaisir. Les combinaisons instrumentales auxquelles eût recours ce magicien du son donnent des effets les plus inattendus, les plus évocateurs.  
 Pour l'écoute, les postes du réseau Halifax-Vancouver de Radio-Canada.

## COMMENT S'HABILLAIENT LES MARINS VERS 1805



LA BIÈRE QUE VOTRE ARRIERE-GRAND-PÈRE BUVAIT



## La qualité de vos imprimés parle pour vous

Avant de placer votre prochaine commande, venez nous voir, téléphonez ou écrivez-nous ; nous vous soumettrons des plans pour vos meilleurs intérêts

- Obligations — Actions
- Papeterie Commerciale — Circulaires
- Calendriers — Travaux de ville
- Journaux — Revues — Catalogues
- Cartes de visite — d'affaires
- Faire-parts — Cartes de remerciements



## Imprimerie J. H. LABELLE Limitée

303 Avenue PARENT — Téléphone 12 (VOISIN DE LA GARE DU PACIFIQUE CANADIEN)

SAINT-JEROME

Depuis 1905, des clients satisfaits nous continuent leur patronage

A PRIX très BAS !

**VIN BRANVIN** de JORDAN

LE MEILLEUR VIN CANADIEN AU MEME PRIX QUE LES VINS ORDINAIRES

MAINTENANT \$1.75 LE GALLON FLAGON

26 ONCES 40c  
40 ONCES 60c  
JORDAN WINES, QUÉBEC, LTD.  
MONTREAL QUÉBEC

PHOTOGRAPHIE

FILMS

développés et imprimés
SERVICE DE
24 heures



GRATIS

Agrandissement donné avec chaque travail
photographique de .35 et plus

VENTE DE

Kodaks, Films, Albums et Accessoires
à la

PHARMACIE

OSCAR LANDRY

339, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme Voisin du marché
Téléphones : 558 et 559

FLEURS pour toutes occasions
Bouquets de noce Tributs floraux

Chocolats
LAURA SECORD

WILFRID PRUD'HOMME, pharmacien-gérant

Nouvelles de Sainte-Agathe

(De notre correspondant)

L'inscription nationale

Citoyens du Canada! N'oubliez pas de vous inscrire, lundi, mardi et mercredi, les 19, 20 et 21 août! A Sainte-Agathe, les bureaux d'inscription seront ouverts de 8 h. du matin à 10 h. du soir, heure d'été, aux endroits suivants: A l'hôtel de ville, arrondissements nos 63, 64A et 64B; au collège, arrondissements nos 65A, 65B et 66; à l'école anglaise, arrondissements 67 et 68. Voici, en détail, les limites de chaque arrondissement: no 63, Est de Saint-Venant et Est de Montigny; no 64A et 64B, Est de Sainte-Agathe, Nord de Principale et Ouest de de Montigny; no 65A et 65B, Est de Saint-Vincent, Nord de Principale et Ouest de Sainte-Agathe; no 66, Sud de Principale (de Saint-Vincent à Saint-Venant); no 67, Sud de Tour du Lac, Ouest de Saint-Vincent; no 68 Nord de Tour du Lac, Ouest de Saint-Vincent.

Courses de chevaux

Il y aura, à Sainte-Agathe, des courses de chevaux, sur la piste de MM. Desroches et Piché, sise à environ un mille de la ville. Trois classes sont au programme et on y fera du trot et de l'amble. Parmi les chevaux inscrits, à date, citons: Colonel Peter, Star Peter, Joy Balangage, General Lee, Boy Winger, Joy Direct Hall, Dixie Direct Lou, Hades Stodd, Dixie Direct Hall, etc., etc. On y verra aussi des chevaux de Saint-Eustache, de Sainte-Geneviève, de Beauharnois, de Saint-Lin, de Sainte-Marie, etc., etc. La fanfare de Sainte-Agathe exécutera plusieurs morceaux de circonstance. Ceux qui s'intéressent au sport des rois, sont priés de ne pas ménager leur encouragement à la réussite de cette journée hippique, qui aura lieu dimanche après-midi, le 18 août.

Nos visiteurs

A l'hôtel Raymond: M. V. Pollock, de Toronto, Ont., M. et Mme R. Miller, de Montréal, M. J.-M. Vachon, de Québec, Mlle Dorothy Badger, de New Haven, Conn., Mlle Edith Miller, de New Haven, Conn., M. E.-C. Sweeney, de Flushing, N.Y., M. et Mme W.-B. Gray et leur fille, de Annapolis, Ont., M. et Mme L. Lefebvre, d'Upton, Qué., M. H.-E. Miller, de Montréal, M. A.-T. McKibbin, de Montréal, M. J.-G. Scott, de Richmond, Virg., Mme E.-S. Taylor, de Richmond Virg., Mlle W. Snyder, de Richmond, Virg., Mlle H.-I. Alland, de Richmond, Virg., M. J.-A. Cadenhead, de Toronto, Ont., M. L.-A. Gauthier, de Longueuil, Qué., M. et Mme L.-W. Swann, de Windsor, Ont., M. et Mme Chas. Swann, de Windsor, Ont., M. J.-A. Torcot, de Pascallis, Abitibi, M. Lorenzo Longchamp, de Pascallis, M. Edouard Pichard, de Pascallis, M. Joseph Plante, de Pascallis, M. Octave Picard, de Pascallis, M. Albert Turcot, de Pascallis, M. et Mme Lionel Plorde,

de Rimouski, M. H. Boissy, de Saint-Lambert, M. J.-H. McIntyre, de Montréal, M. H.-W. Gill, de Montréal, M. W.-R. Boyd, de Montréal, M. Maurice Lessard, de Montréal, etc., etc.

Mariages

A l'hôtel Maurice: M. et Mme La Perle, de Saint-Hyacinthe, M. et Mme S.-P. Gordon, de Montréal, Mme A. D'Allaire, de Montréal, M. E. Lecavallier, de Montréal, M. et Mme A. Michel, de Montréal, Mlle Virginie Rivard, de Saint-Lambert, M. et Mme E. Richard, de Montréal, M. A. Breaud, de Montréal, etc., etc.

Alexandre Vendette, fils de M. et Mme Dieudonné Vendette, avec Mlle Marie-Rose Prévost, fille de M. et Mme Joseph Prévost, en notre église paroissiale, le 10 août. Nos vœux de bonheur aux nouveaux époux.

M. Jean-Louis Cloutier, de Sainte-Lucie, fils de M. et Mme Aldéric Cloutier, avec Mlle Jacqueline Bazinet, fille de M. et Mme Hildège Bazinet, en notre église paroissiale, le 12 août. Nos vœux de bonheur aux nouveaux époux.

M. et Mme Gabriel Cloutier (Agathe Fortin), est né, le 7 août, un fils, baptisé le même jour et nommé Joseph-Dominique-Yvon. Parrain, Dominique Fortin; marraine, Marie-Louis Constantineau.

A Saint-Canut

Samedi, le 10, eurent lieu en l'église Saint-Stanislas, à Montréal, les funérailles de Jean Boutin, fils du Dr L.-P. Boutin, décédé accidentellement à Saint-Canut, à l'âge de 24 ans.

Mardi, 6, eut lieu la journée récréative du Cercle de Fermières de la paroisse. Un groupe de dames et demoiselles se rendirent en excursion à Pointe-Calumet.

M. et Mme Auguste Blouin, de Montréal, ont passé quelques jours dans les familles J.-E.-D. et J.-A. Legault.

M. et Mme F.-X. Leduc, sont retournés à Montréal, après avoir passé un mois parmi nous.

M. et Mme J.-Paul Leblanc, à l'Annonciation.

M. et Mme J.-E.-D. Legault recevaient dernièrement, à leur villa d'été, en l'honneur de M. et Mme Auguste Blouin de Montréal. Parmi les personnes présentes, on remarquait: M. et Mme A. Blouin, Mme J.-F. Joly, le docteur J.-P. Joly, MM. et Mmes Phil. Brosseau, Arthur Legault, S. Desrosiers, J.-Ald Legault, Alb. Laperte; Mlle Marcelle, Alice Joly, Yvette et Thérèse Legault, Gisèle Desrosiers, Claudette et Louise Brosseau; MM. Jean-Guy Legault, W. Dagenais, André Legault, René et Jean Laperle, et plusieurs autres.

C.-A. LORRAIN & Fils

ASSURANCES GENERALES

Vendeurs autorisés des Autos

Buick — Pontiac — Chevrolet — Oldsmobile

Tél. No 58 — Saint-Jérôme Bureau existant depuis 40 ans



Messieurs

Vous trouverez toujours ce qu'il vous faut comme vêtement de toutes sortes, pour la toilette et le travail.

Nous avons un nouveau très complet de merceries et de confections pour hommes et jeunes gens, au plus bas prix possible.

Spécialité: habits sur mesures, habits prêts à porter, satisfaction garantie.

J. - W. CYR

314 Saint-Georges Tél. 448 Saint-Jérôme

CERTIFICATS D'ETUDES PRIMAIRES

Des certificats d'études primaires sont décernés, dans notre province, depuis quelques années, à la suite d'examens subis après la 7e et la 9e année du cours.

La règle des certificats d'études constate, chaque année, les heureux résultats obtenus par ces examens exigés. Cette innovation a contribué à élever le niveau des études et a engagé un plus grand nombre d'élèves à prolonger leur séjour à l'école. Le certificat d'études est, en effet, très utile pour les élèves qui l'obtiennent et les aide à s'assurer de bons emplois.

Nous sommes heureux de constater que dans les écoles de la ville et de la paroisse de Saint-Jérôme, les examens en vue du certificat d'étude ont, chaque année, un succès plus satisfaisant.

Ainsi, en juin 1940, au collège de Saint-Jérôme, 19 élèves sur 19 ont obtenu leur certificat d'études pour la 9e année. Ce sont MM. Alarie Georges, Bastien Roland, Brais Paul, Campeau Claude, Charbonneau Jean-Paul, Deslauriers André, Dufour Jean-Paul, Forest Lucien, Huot Maurice, Lachance René, Lauzon Emile, Lauzon Philippe, Léveillé Lucien, Monette Arthur, Parent Bernard, Ratelle Roger, Saint-Germain Anatole, Scully Stanly, Touchette Roland.

Pour la 7e année, ont réussi leur examen, MM. Alarie Guy, Bastien Jean, Bastien Jean-Paul, Baudry Lionel, Brosseau Lucien, Cadieux Constant, Campeau Charles, Charbonneau Roger, Daoust Marcel, Delorme Jean-Paul, Dufour Jean-Claude, Dupras Claude, Dupras Lucien, Fillon Germain, Gauthier Paul-Emile, Gingras Maurice, Labelle Guillaume, Langlois Gaston, Lauzon Fernand, Lauzon Germain, Lebeau Gilbert, Leblanc Adrien, Maisonneuve Gérard, Prud'homme Léo, Sigouin Germain, Bastien Armand, Beauchamp Jean-Paul, Beauchamp Marcel, Bélanger Roger, Castonguay J.-Louis, Collette Georges, Ducher Ernest, Fillon François, Gingras Gérard, Lebeau Lucien, Martin Antonio, Morin David, Palardy Jean-Claude, Saint-Germain Roméo, Toupin Gérald, Valiquette Gaston, Lauzon Roland, Villeneuve Richard, Pelletier André, Boyer Paul, Lachance Sylvio, Moquin Guy, Levert Médéric, Roland Roger.

A l'école Labelle, 36 élèves ont réussi leur examen de 7e année. Ce sont Mlle Beauchamp Gisèle, Beauchamp Pierrette, Bertrand François, Bourbeau Gabrielle, Brabant Madeleine, Cyr Jeannine, Corbeil Alice, Chartrand Pierrette, Desjardins Gaétane, Desrochers Alice, Durand Monique, Forget Denise, Pugère Fernande, Gagnon Thérèse, Gauthier Cécile, Goyette Hélène, Hamel Claire, Helms Marcelle, Lalonde Gabrielle, Lalonde Rita, Lauzon Cécile, Léveillé Lucille, Métayer Marguerite, Monette Jacqueline, Pelletier Madeleine, Richer Jacqueline, Rochon Armelle, Saint-Louis Georgette, Viger Hélène, Villeneuve Madeleine, Wilson Jeannine, Beauchamp Pierrette, Beaudry Rita, Thibault Jeannine.

La propreté de la ville

Nous revenons sur la propreté de notre ville. Nous constatons avec plaisir qu'on a nettoyé le parc du C.P.R. Nos rues, nos trottoirs, nos places publiques sont trop souvent salis par des déchets de tous genres: papier, boîtes, chiffons, etc.

Pour nous-mêmes, comme pour les étrangers, nous devrions surveiller davantage la propreté de notre ville. Le nettoyage de certaines rues principales est assez bien fait, mais il existe des endroits nombreux, même dans le centre de la ville où ce nettoyage est complètement négligé. Pourquoi, chaque soir, ne pas exécuter le nettoyage, surtout le samedi?

Notre population devrait coopérer avec plus de zèle au maintien de la propreté, en ne jetant pas au hasard tout ce dont on veut se débarrasser.

L'eau de notre aqueduc

Après avoir été aux informations, nous pouvons rassurer le public sur la qualité de l'eau de notre aqueduc. Depuis quelque temps, la rumeur s'est répandue que cette eau était malsaine et nuisible à la santé. Le docteur Leclerc, directeur de l'Unité sanitaire nous assure qu'il n'en est rien et que cette rumeur est mal fondée. Chaque semaine l'eau de l'aqueduc est examinée et analysée à Montréal où l'on en envoie dans ce but.

Or, le résultat de cette analyse démontre que notre eau est potable et nullement nocive. On peut donc être sans crainte à ce sujet. Le goût fade que prend notre eau, quelquefois, est dû à la quantité de chlore qu'on y met, sur l'ordre du bureau provincial d'hygiène, surtout quand on est obligé, en cas d'incendie, d'utiliser l'eau de rivière.

On sait que notre eau potable provient d'une source. Mais, en cas d'incendie, on doit se servir de l'eau de la rivière du Nord. A défaut d'un filtre dont le coût serait très élevé, on doit y mettre une certaine quantité de chlore qui en change quelquefois le goût mais protège la santé publique.

Revision des listes électorales municipales

Les listes électorales municipales sont maintenant prêtes pour revision et tous les électeurs sont priés de bien vouloir aller vérifier si leurs noms sont bien inscrits sur les listes, d'ici la fin d'août, à l'hôtel de ville. Avis aux intéressés.

A Sainte-Sophie

Un groupe nombreux de chez nous assistait aux courses de chevaux, qui eurent lieu à Saint-Jérôme, dimanche dernier.

Comme d'habitude le lac Brière fut envahi par une foule nombreuse, désireuse de se soustraire pendant quelques instants aux rayons trop ardents du soleil.

Mme Alfred Carey était en visite chez son fils Albert, cette semaine.

M. et Mme Conrad Lauzon ainsi que M. Zoël Labelle étaient les invités de M. et Mme Lucien LaPointe, dimanche dernier.

M. Jean Clavel, professeur à l'école du village, nous est revenu, après avoir suivi quelques cours spéciaux à l'école d'agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière.

M. Adélarde Lacasse nous quitte pour retourner à Sudbury, Ont.

Magasin de chapeaux

Cette semaine a eu lieu l'ouverture d'un nouveau magasin de chapeaux, chez "Denyse" au no 229, rue Saint-Georges, avec spécialité dans les chapeaux faits à la main et le remodelage. On y tiendra également plusieurs lignes de chapeaux pour dames et enfants.

L'enregistrement à Saint-Jérôme et dans le comté

La ville de Saint-Jérôme a fait son devoir pour l'inscription nationale. Nous mentionnons les trois principales industries de notre ville qui avaient des bureaux spéciaux. On a enregistré plus de 2000 personnes cette semaine. Nous félicitons les chefs de ces trois industries pour leur bonne coopération. On nous annonce que l'organisation est complète et promet un succès. L'innombrable quantité de touristes qui sont actuellement dans le Nord s'enregistreront dans le comté. Il est difficile de calculer le nombre de personnes qui seront inscrites. Toutefois, nous sommes préparés pour les accommoder, nous communiquons M. Emmanuel Bertie, registraire en chef du comté.

Plus de deux tonnes de papier, soit 4000 livres comprenant les 11 formules différentes qui sont employées pour cette inscription, a été distribué dans les 115 arrondissements du comté, ce qui signifie une énorme quantité de travail à exécuter.

Le camp d'entraînement de S.-Jérôme

La ville de Saint-Jérôme, nous informe-t-on, a fait des arrangements avec les autorités militaires du district No 4, pour l'établissement d'un camp d'entraînement dans notre ville.

Les terres Alarie et Lamoureux, situées dans le haut de la ville, ont été louées aux autorités militaires pour le temps de la guerre. La dimension des terrains loués est d'environ 1000 pieds sur une largeur de quatre arpents.

Quelques travaux préparatoires sont commencés en vue de l'aménagement du camp d'entraînement.

Nous donnerons plus de détails, la semaine prochaine.

Officier de circulation blessé

M. Raoul Saint-Louis, 27 ans, 142, rue Castonguay, à Saint-Jérôme, agent motocycliste de la circulation provinciale, s'est blessé assez grièvement, vers 5 h. mardi après-midi, dans une collision entre une auto et la motocyclette qu'il pilotait. L'agent Saint-Louis était en service sur la route numéro 11, entre les villages Piedmont et Prévost, soit à une quarantaine de milles au nord de Montréal. Le policier blessé fut transporté d'urgence à l'hôpital Victoria de Montréal, où l'on constata qu'il avait la jambe et le bras gauches fracturés. Son état n'est toutefois pas alarmant.

L'agent Saint-Louis conduisait sa moto vers le sud, sur la grand route et, en voulant doubler une voiture, la moto entra en collision face à face avec une auto conduite par M. Hector Croteau, domicilié 8302, rue Drolet, à Montréal, qui se dirigeait vers le nord, au moment de l'accident.

L'inspecteur en chef Jos. Drolet, de la circulation provinciale, fit les constatations d'usage, avec le concours de M. George Harbert, enquêteur du service de la circulation provinciale.

Retraites sacerdotales

M. le curé Dubois, MM. les abbés Léveillé et Giraldeau, vicaires à Saint-Jérôme, ont pris part, cette semaine, à la retraite sacerdotale qui a eu lieu au grand séminaire de Montréal.

Aux funérailles de M. Adélarde Ethier

Ces jours derniers, on eu lieu les funérailles de M. Adélarde Ethier, décédé à l'âge de 66 ans. Il laisse son épouse née Mérida Lafleur; une fille, Mme Pierre Danis, de Montréal, autefois de Saint-Jérôme; un petit-fils, Bernard Danis; deux frères, MM. Clodomir et André Ethier, de Lynn, Mass., deux sœurs, Mme Joseph Vézina, de Villersay, et Mlle Flore Ethier, de Saint-Jérôme. Le défunt était le frère de feu Mme J. Beauchamp, de Verner, Ont. et le cousin de Mgr Conrad Chaumont, vicaire général, et de M. l'abbé Donat Chaumont des missions étrangères.

Le cortège funèbre se rendit à l'église du Saint-Enfant-Jésus où un service solennel fut chanté. La levée du corps fut faite par M. l'abbé Dufresne, curé de la paroisse.

La messe fut chantée par M. l'abbé G. Maher, assisté comme diacre et sous-diacre par MM. les abbés Messier et Mallard.

Le choeur, sous la direction de M. le Dr Verscheiden, rendit une messe de Pèrosi. M. Migneault était à l'orgue.

Le deuil était conduit par le genre du défunt, M. Pierre Danis; son petit-fils Bernard; ses frères, MM. Clodomir et André Ethier; son beau-frère, M. Edmond Lafleur; ses neveux, Vianney Lafleur, Lionel, Roger, Jean-Louis Paré, Roger Lafleur, G. Provost, Guy et Maurice Lafleur, Denis et Réal Hogue; ses cousins, MM. J.-B. Saint-Amour, ainsi que Janvier et Joseph Lapointe, de Saint-Janvier, et un grand nombre d'amis.

Remerciements de la Croix Rouge de S.-Jérôme

Le comité de la "CROIX ROUGE CANADIENNE", à Saint-Jérôme, remercie bien sincèrement les généreux donateurs qui ont contribué à l'offre de couvertures de laine pour nos soldats canadiens: The Regent Knitting Mills Ltd, administration, 100 couvertures; les employés, 80 couvertures; la Cie de Papier Rolland (employés), 38 couvertures; le Club de Tennis "Dominion", 38 couvertures; Chemin de fer Canadien National, employés, 3 couvertures; en tout 259 couvertures.

Nous remercions aussi le Canadien National R.R. pour le transport gratuit de toutes nos marchandises.

Un cordial merci à tous au nom de nos soldats canadiens.

Le comité.

Téléphone 479

J. B. Geoffroy

Marchand de foin, grain, moulées balancées

Spécialité: BOIS DE CHAUFFAGE

920, rue Saint-Georges Saint-Jérôme

Pour l'inscription nationale

FAITES VOTRE PART
On demande les services bénévoles des hommes et des femmes. Vous pouvez faire votre part:
1 - En assumant la charge de sous-officier enregistreur.
2 - En vous occupant du travail de bureau, avant, durant et après la période de l'inscription.
3 - En prêtant vos services comme interprète, s'il y a lieu.
4 - En assumant le rôle d'agent bénévole pour diriger la circulation et faciliter de toutes manières l'inscription.

Remerciements de la Croix Rouge de S.-Jérôme

Le comité de la "CROIX ROUGE CANADIENNE", à Saint-Jérôme, remercie bien sincèrement les généreux donateurs qui ont contribué à l'offre de couvertures de laine pour nos soldats canadiens: The Regent Knitting Mills Ltd, administration, 100 couvertures; les employés, 80 couvertures; la Cie de Papier Rolland (employés), 38 couvertures; le Club de Tennis "Dominion", 38 couvertures; Chemin de fer Canadien National, employés, 3 couvertures; en tout 259 couvertures.

Nous remercions aussi le Canadien National R.R. pour le transport gratuit de toutes nos marchandises.

Un cordial merci à tous au nom de nos soldats canadiens.

Le comité.

Mort accidentelle près de Saint-Canut

M. Donat Legault, 40 ans, de Sainte-Scholastique, a perdu la vie tragiquement, samedi soir, dans une collision entre un camion et la voiture qu'il conduisait. Cet accident se produisit sur la grand route, près de Saint-Canut, à une trentaine de milles au nord-ouest de Montréal. M. Lionel Gauthier, de Saint-Canut, qui conduisait l'auto dans laquelle voyageait M. Legault, s'en tira indemne.

MM. Legault et Gauthier étaient partis de Sainte-Scholastique, un peu après 6 h. samedi soir. Entre Lachapelle et Saint-Canut, leur voiture entra en collision avec un camion de livraison, propriété d'une compagnie d'eaux gazeuses. La voiture conduite par M. Gauthier capota dans un fossé.

La Sûreté provinciale du Québec fut avertie et le coroner J.-R. Brais de Saint-Jérôme, fit transporter le cadavre de la victime à la morgue de notre ville, pour fins d'enquête.

L'honorable Cardin à la radio

L'honorable Arthur Cardin parlera à la radio ce soir, au poste C.B.F. de Radio-Canada, à 7 h. 30, en faveur de l'inscription nationale. L'honorable Ernest Lapointe a prononcé une allocution mercredi dernier, sur le même sujet.

Dimanche et lundi 18 et 19 août

"OVER THE MOON", avec Merle Oberon, Rex Harrison; "SAPS AT SEA", avec Stan Laurel, Oliver Hardy. — Comédie.

Mardi, mercredi et jeudi 20, 21 et 22 août

"BROADWAY MELODY", avec Fred Astaire, Eleanor Powell; CRIME DOES NOT PAY; "Comédie "OUR GANG". — Cartoon.

Vendredi et samedi 23 et 24 août

André Bauge de l'Opéra de Paris, dans "LA FILLE DE Mme ANTOINE"; "IRISH TRUCK", avec Franky Darro, Dick Purcell et Lillian Elliott; Marie Bell et Henri Rolland dans "SOUS LA TERREUR". — Série: "Terry and the Pirates", 2e épisode.

FETE DU TRAVAIL

Billets de longue fin-de-semaine
Entre toutes les stations au Canada
TARIF SIMPLE PLUS UN QUART POUR BILLET ALLER ET RETOUR

Valables pour l'aller depuis midi, vendredi, 30 août jusqu'à 2.00 p.m. lundi, 2 sept. 1940. Au retour, départ jusqu'à minuit, mardi, 3 sept. 1940.

MINIMUM DES PRIX REDUITS: Adultes ou Enfants - - - - 25c. Renseignements supplémentaires de tout agent.

Pacifique Canadien

COIN DES PROFESSIONNELS

FORTIER & PREVOST
AVOCATS
160, avenue Parent
SAINT-JEROME
Me JOSEPH FORTIER Me HENRI PREVOST
Téléphones: 258-201-35

LEGAULT & LEGAULT
AVOCATS et PROCUREURS
L.-L. LEGAULT, K.C.
FERNAND LEGAULT, B.A., LL.B.
Tél. 60 295 rue Main
LACHUTE
GUY LEGAULT, B.A., LL.B.
10 ouest, rue Saint-Jacques
MA. 3866 - Montréal

Paul Larose, L.L.B.
AVOCAT
128 rue Blainville
SAINTE-THERESE
Téléphone 50

Décès de Madame H. DESILETS

Mercredi dernier, est décédée, à Saint-Jérôme, chez le docteur A. Dionne, Mme veuve Honoré Désilets, née Clarisse Jutras, à l'âge de 75 ans. Mme Désilets était la mère de Madame Dionne. Elle laisse aussi une autre fille, Mme Blondin, de Bécancour, et quatre fils.

La dépouille mortelle a été transportée à Bécancour où les funérailles auront lieu demain. Nous prions Mme Dionne et sa famille d'agréer nos condoléances.

Mort accidentelle près de Saint-Canut

M. Donat Legault, 40 ans, de Sainte-Scholastique, a perdu la vie tragiquement, samedi soir, dans une collision entre un camion et la voiture qu'il conduisait. Cet accident se produisit sur la grand route, près de Saint-Canut, à une trentaine de milles au nord-ouest de Montréal. M. Lionel Gauthier, de Saint-Canut, qui conduisait l'auto dans laquelle voyageait M. Legault, s'en tira indemne.

MM. Legault et Gauthier étaient partis de Sainte-Scholastique, un peu après 6 h. samedi soir. Entre Lachapelle et Saint-Canut, leur voiture entra en collision avec un camion de livraison, propriété d'une compagnie d'eaux gazeuses. La voiture conduite par M. Gauthier capota dans un fossé.

La Sûreté provinciale du Québec fut avertie et le coroner J.-R. Brais de Saint-Jérôme, fit transporter le cadavre de la victime à la morgue de notre ville, pour fins d'enquête.

L'honorable Cardin à la radio

L'honorable Arthur Cardin parlera à la radio ce soir, au poste C.B.F. de Radio-Canada, à 7 h. 30, en faveur de l'inscription nationale. L'honorable Ernest Lapointe a prononcé une allocution mercredi dernier, sur le même sujet.

THEATRE REX Saint-Jérôme

Dimanche et lundi 18 et 19 août
"OVER THE MOON", avec Merle Oberon, Rex Harrison; "SAPS AT SEA", avec Stan Laurel, Oliver Hardy. — Comédie.

Mardi, mercredi et jeudi 20, 21 et 22 août
"BROADWAY MELODY", avec Fred Astaire, Eleanor Powell; CRIME DOES NOT PAY; "Comédie "OUR GANG". — Cartoon.

Vendredi et samedi 23 et 24 août
André Bauge de l'Opéra de Paris, dans "LA FILLE DE Mme ANTOINE"; "IRISH TRUCK", avec Franky Darro, Dick Purcell et Lillian Elliott; Marie Bell et Henri Rolland dans "SOUS LA TERREUR". — Série: "Terry and the Pirates", 2e épisode.

TERRAIN A VENDRE

Magnifique terrain, situé au No 439, rue Saint-Georges, S'adresser au Dr Rossaire Lapointe, 441, rue Saint-Georges, tél. 215, Saint-Jérôme. 9-16-23-c.

LOGEMENTS A LOUER

Situés 419 ave Parent, et 439 rue Saint-Georges, 5 et 6 pièces avec chambres de bain. S'adresser au Dr Rossaire Lapointe, 441 rue Saint-Georges, tél. 215, Saint-Jérôme. 9a-c.

MAISON A VENDRE

2 logements, 6 pièces, avec dépendances, bâtiments presque neufs, garage et poêle à bois, le tout en parfait ordre. Un montant comptant raisonnable, balance avec de très bonnes conditions. S'adresser au No 248, rue Lebeau, Saint-Jérôme. 9-16-23-P.

LOGEMENT A LOUER

Six pièces chauffées, à 209, rue Brière, place de garage. S'adresser à M. Leo Humeau, tél. 372, 209, rue Brière, Saint-Jérôme. 9-16-23-P.

AGENTS DEMANDES

Nous offrons aux dames et hommes ambitieux l'occasion de se faire un commerce profitable et payant en détaillant trois cents nécessités domestiques, 30 jours d'essai SANS RISQUE. Position permanente pour personne qualifiée. Ecrivez: Produits ELCA, 305 rue de l'Eglise, VERDUN, Montréal, pour catalogue, renseignements GRATUITS. 9-16-23-6-13-c.

Pourquoi souffrir? Acheté le célèbre onguent africain pour détruire les cors et verrues. Satisfaction garantie. F.-X. MOREAU, R. R. No 1, Saint-Jérôme. Dépositaire pour Saint-Jérôme: Salon Robert, 175, rue Saint-Georges, Tél. 586. 9-16-23-P.